

~~1367~~ 1367

LES PROBLEMES D'URBANISATION POSES PAR LE DEVELOPPEMENT DES AGGLOMERATIONS

Quelques essais de solutions pratiques

En ma qualité d'expert de l'Organisation mondiale de la Santé, j'ai été invité à siéger au Comité des experts des services urbains de Santé publique, auquel j'ai présenté à cette occasion un rapport assez complet sur « L'Urbanisation au Maroc et ses incidences sur la Santé publique du pays ».

Il s'agissait en l'espèce des résultats, à vrai dire un peu hâtifs, d'une confrontation des études, des travaux et des enseignements de plusieurs départements ministériels dont le ministère des Travaux publics pour les questions d'urbanisme, de logement et d'habitat, le ministère de la Santé dans le domaine de l'infrastructure sanitaire et de la prévention, le Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports dans le domaine de la formation des jeunes et de l'utilisation des loisirs.

C'est sous la forme d'une synthèse des problèmes généraux posés par l'urbanisation et d'un exposé rapide des efforts entrepris par le gouvernement pour essayer d'y faire face que fut présenté à l'O.M.S. le rapport en question.

Mais l'équipe de fonctionnaires qui avait contribué à sa rédaction se proposa de reprendre ce travail, de le développer et de le présenter au public suivant un plan un peu plus rationnel et sous une forme mieux élaborée, de façon à essayer d'embrasser l'ensemble des problèmes posés par l'urbanisation au Maroc et d'en illustrer l'intérêt par quelques essais de solutions pratiques.

Je souscrivis immédiatement à cette proposition et j'en approuvai le plan qui, après une courte introduction, consiste à rappeler dans une première partie les problèmes généraux posés par l'urbanisation dans les pays en voie de développement, puis, dans une seconde partie, à exposer les problèmes socio-économiques de l'urbanisation au Maroc et, dans une troisième partie, à faire ressortir les conséquences de l'urbanisation au Maroc. A la suite de ces exposés généraux, des exemples et essais de solutions pratiques sont étudiés en détail et minutieusement décrits de façon à essayer d'en dégager à la fois des enseignements pour l'avenir et des conclusions d'ordre général.

Cette étude — ainsi que ses auteurs m'ont prié de le mentionner — ne vise nullement à exposer de façon exhaustive l'ensemble des problèmes que pose l'urbanisation dans un pays comme le Maroc ou dans d'autres pays en voie de développement, mais plutôt à faire réfléchir sur ces problèmes, à essayer de concrétiser certaines solutions et à étudier les conditions de leur planification.

Je suis heureux de présenter ce travail et d'en souligner l'intérêt auprès des lecteurs du Bulletin économique et social qui, avec une continuité de vues remarquable, poursuit son œuvre si intéressante de publication des principales études économiques et sociales.

Je tiens également à en remercier les principaux collaborateurs de l'équipe de rédaction, et en particulier M. COCHAIN, de la Direction de la Jeunesse et des Sports, le docteur FERRAND, du ministère de la Santé, MM. KARST et MAS, du ministère des Travaux publics.

Docteur BENHIMA,
ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Mines et de la Marine Marchande.

INTRODUCTION

Les problèmes techniques, économiques et sociaux qui se posent à l'occasion de la croissance rapide des villes ne sont pas seulement l'apanage des pays en voie de développement ou d'industrialisation. Ils se posent, sinon avec la même acuité, du moins dans les mêmes termes, pour les pays industrialisés ou en état d'équilibre démographique, que pour les pays qui veulent accéder à un développement économique rationnel ou dont l'expansion démographique est la résultante évidente d'une avance de plusieurs décennies prise par le progrès médical sur le progrès économique.

Le développement extraordinaire qui caractérise quelques villes et certains centres urbains dans tous les pays du monde, aussi bien en Europe et en Amérique du Nord qu'en Amérique latine, en Asie et en Afrique, pose à l'évidence le problème de l'adaptation d'une population immigrée à la mentalité, aux us et coutumes ainsi qu'aux réactions sociales et aux disciplines des populations qui vivent en ville depuis une ou plusieurs générations ; il pose celui de la fusion des populations immigrées dans le creuset des populations déjà « urbanisées ». Ces problèmes ont été déjà soigneusement analysés mais, depuis un siècle, ne sont que partiellement résolus dans les pays très industrialisés ; ils viennent à peine d'être abordés dans les autres.

L'un des aspects les plus caractéristiques, sur le plan des techniques de l'habitat et des techniques sanitaires, des problèmes ainsi posés est celui de la difficulté que présente la suppression des « taudis » dans les villes d'Europe, la lutte contre la prolifération des « bidonvilles » et les tentatives de résorption de ces agglomérations insalubres dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud.

Mais avant d'aborder le problème général de l'urbanisation, essayons sinon de le définir, du moins d'en préciser les contours.

L'urbanisation, c'est non seulement le processus en vertu duquel une fraction croissante de la population se concentre dans les villes, mais c'est aussi l'ensemble des courants d'action, des pressions psychologiques, des mesures prises par les Pouvoirs publics en vue de faire pénétrer dans les populations nouvellement agglomérées les réactions mentales,

l'autodiscipline, l'esprit civique, l'esprit de corps, ou le patriotisme local qui caractérisent les populations stables et installées depuis longtemps dans les villes et que, de ce fait, on qualifie « d'urbanisées ».

Le phénomène qualitatif de la concentration urbaine peut être apprécié quantitativement par le pourcentage de population qui, à un moment déterminé ou pendant une période considérée, vit dans les villes ou les centres urbains. Celui de l'intégration progressive, psychologique, spirituelle et morale de la population immigrée ne peut guère être apprécié quantitativement car les critères en sont particulièrement difficiles à établir.

Encore conviendrait-il, sur le plan de la concentration urbaine, de définir exactement ce qui oppose le centre urbain au centre rural mais, dans ce domaine, il n'existe pas de critère simple pour les opposer. Il faudra se contenter de critères arbitraires qui varient, selon les pays, d'après la densité de la population, la forme prédominante de l'activité économique, le statut juridique et administratif, la présence ou l'absence de certains services ou de certaines administrations. C'est ainsi qu'au Danemark on dénombre les centres urbains à partir de 250 habitants et qu'en Corée on ne considère comme centres urbains que les villes de plus de 40.000 habitants.

Les critères les plus généralement retenus sont ceux de 2.000, 5.000 et 10.000 habitants. Au Maroc, où les gros centres ruraux sont relativement rares, on est descendu au recensement de 1960 jusqu'au chiffre de 1.000 habitants (estimé a priori) ce qui a eu pour effet de décompter au titre de la population urbaine des centres autonomes ou délimités de moindre importance tels qu'Ahermoumou (966 hab.) ; Moulay Yakoub (953) ; Sidi Harazem (833) ; Tamar (783) ; Taforalt (733) et même Oualidia (648 hab.). Par contre, quelques gros centres de communes rurales comportant une population agglomérée de plus de 2.000 habitants, mais non érigés en centres autonomes ou délimités, ont été décomptés avec la population rurale.

Or cette population rurale qui ne dépasse pas 15 % aux U.S.A., qui est descendue à 45 % en France, est encore au Maroc de 75 %.

Le plan qui sera adopté pour cette étude vise à exposer :

- I. — **Les problèmes généraux posés par l'urbanisation dans les pays en voie de développement**
- II. — **Les données et les facteurs des problèmes socio-économiques au Maroc** (évolution démographique, exode rural, aspects démographiques et aspects socio-économiques de l'urbanisation, structures mentales des différentes populations urbaines, facteurs économiques et facteurs sociaux).
- III. — **Les conséquences de l'urbanisation au Maroc**

(Processus de l'urbanisation, développement anarchique des villes, conséquence de la prolifération des bidonvilles, problème du logement des travailleurs, urbanisation et main-d'œuvre, aspects économiques, psychologiques, et sociologiques, de l'urbanisation, Urbanisation et Santé publique).

- IV. — A la suite de ces exposés, des essais de solutions pratiques, présentés sous forme d'exemple, montrent comment le problème a été abordé au Maroc quelles sont les solutions qui lui ont été apportées, solutions à caractère technique (trames sanitaires, habitat économique, infrastructure des réseaux de services publics, exemple de la cité Hassanania de Casablanca, solutions sur le plan de l'infrastructure sanitaire, de l'organisation du marché du travail et de l'industrialisation).

L'étude s'achève, en guise de conclusions, par quelques réflexions générales sur l'effort réalisé dans ce domaine au Maroc.

CHAPITRE I

LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX POSÉS PAR L'URBANISATION DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Nous passerons rapidement en revue les problèmes sociaux que pose l'urbanisation dans les pays sous-développés car ils se retrouvent intégralement au Maroc ainsi que nous le verrons plus loin lors de l'analyse des causes et des conséquences de l'urbanisation.

L'urbanisation est en effet la résultante de 3 actions dont l'importance relative varie suivant les pays :

- a) les mouvements migratoires des campagnes vers la ville (plus connus sous le nom d'exode rural) ;
- b) l'immigration ;
- c) l'accroissement naturel de la population déjà urbanisée.

Au Maroc, le deuxième facteur, qui a eu autrefois une part importante dans le processus d'urbanisation, est devenu négligeable ; mais les deux autres subsistent.

L'urbanisation entraîne évidemment des changements profonds dans les conditions d'existence des migrants, non pas seulement sous l'angle professionnel et économique, mais aussi et surtout sous l'angle social et culturel. Le fossé se creuse de plus en plus entre les conditions de vie dans une grande ville moderne et celles qui sont les caractéristiques du village traditionnel.

Il est vrai que si l'urbanisation marque un processus d'évolution économique et sociale, cette évolution

intéresse désormais les zones rurales car elles subissent les influences modernes du type urbain. Cette évolution est, certes, lente ; mais elle atténue le choc dû au passage de la vie rurale à la vie urbaine et ce fait se vérifie déjà au Maroc.

Les problèmes sociaux nés de l'urbanisation deviennent ainsi plus compréhensibles à la lumière de ces observations. Ce sont les maux de l'industrialisation, l'inadaptation du rural aux habitudes de travail, d'hygiène, de consommation, les difficultés, accentuées encore par le défaut d'instruction, de qualification professionnelle, les maux d'ordre social, inhérents au milieu urbain, maux qui peuvent aller jusqu'à entraîner des conflits sur le plan de la famille et des communautés, des ruptures d'équilibre sur le plan psychologique, physiologique et mental.

Sur le plan philosophique, on peut, en outre, se demander si l'urbanisation est un phénomène heureux ou fâcheux ; la réponse dépendrait du degré de développement méthodique et rationnel de l'urbanisation régionale, de l'ordre dans lequel se fait la croissance des villes. Mais cette urbanisation est un fait économique moderne qui se traduit trop souvent par le transfert dans les villes — par l'effet de la migration — de la misère rurale que la concentration urbaine rend plus apparente mais qu'il faut enregistrer sans esprit de critique négative.

Il est vrai que des éléments psychologiques entrent en jeu pour l'accélérer ou le ralentir : l'idée exagérée que se font les ruraux, migrants en puissance, des avantages de la ville, l'oubli qu'ils éprouvent des sombres aspects de la vie urbaine, peuvent contribuer à intensifier l'exode rural, de même que l'optique du citadin à l'égard de la vie rurale, dont il a sous-estimé souvent les aspects les plus rudes, peut, dans une certaine mesure, créer un courant contraire.

Il n'en reste pas moins que les aspects défavorables de l'urbanisation (liberté de la femme, indépendance des jeunes à l'égard de la famille, délin-

quance juvénile, recherche de l'emploi, renoncement à la sécurité, etc.) l'emportent presque toujours sur les aspects positifs (évasion des contraintes de la société traditionnelle, rationalisation du travail, bénéfice des installations sociales collectives, des soins médicaux, regroupement des efforts sociaux, etc.).

Favorables ou défavorables, les conséquences de l'urbanisation doivent être étudiées dans le cadre du processus d'évolution propre à chaque pays. C'est ce que nous allons essayer de faire en passant en revue l'ensemble des phénomènes socio-économiques de l'urbanisation au Maroc.

CHAPITRE II

LES PHÉNOMÈNES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L'URBANISATION AU MAROC LES DONNÉES ET LES FACTEURS

On étudiera successivement l'évolution démographique, la croissance des villes, l'exode rural, certains aspects généraux et particuliers de l'urbanisation, le

développement anarchique de l'urbanisation dans certaines villes, les structures mentales de la population et les facteurs économiques et sociaux.

1. L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU MAROC

Depuis le début du siècle, le Maroc a subi, par l'effet notamment de la liberté du commerce, de l'industrialisation et de la modernisation d'un certain nombre d'exploitations agricoles, de profondes transformations de structure qui ne pourraient être comparées historiquement qu'à celles qui se sont produites au XII^e siècle, lorsque l'économie agraire prédominante succéda à la primauté des transhumances.

Dans les deux cas, une transformation économique s'est traduite géographiquement par un changement des paysages humains ; la répartition du peuplement s'est trouvée modifiée. Le fait nouveau de ce siècle, c'est que cette modification du peuplement a pris une ampleur extraordinaire, du fait qu'elle s'accompagne d'un accroissement démographique considérable.

La population des provinces du Sud du Maroc, estimée à 3 millions environ au début du siècle, avait été évaluée — assez grossièrement il est vrai — à 4.300.000 en 1921, 4.900.000 en 1926, 5.400.000 en 1931, 6.300.000 en 1936 et à 8 millions en 1951/52. Mais ces derniers résultats apparaissent encore assez nettement sous estimés si on les compare à ceux du recensement de juin 1960 (11.626.470), le premier recensement effectué avec des garanties suffisantes de précision statistique. Il est vrai que ce recensement embrasse l'ensemble du Royaume dont la population avait été estimée en 1952 à 9.400.000 (dont 1.100.000 pour les provinces du Nord et 300.000 pour celle de Tanger).

Actuellement (septembre 1962) la population du Maroc peut être estimée à 12,2 millions d'habitants, se décomposant comme suit :

Marocains musulmans	11.700.000
Marocains israélites	150.000
Etrangers	350.000
Ensemble	<u>12.200.000</u>

Le taux d'accroissement de la population, différence entre le taux de natalité et de mortalité, n'a pu être encore déterminé avec précision ; on pense qu'il est voisin de 2,6 %, chiffre énorme qui le classe parmi les plus élevés du Monde (Europe : moins de 1 % ; Amérique latine, 2,4 % ; Asie, 3 % ; moyenne mondiale, 1,5 %).

Suivant les critères adoptés pour définir la population urbaine et la population rurale, le recensement de 1960 (11.626.470 habitants au total) aurait dénombré :

3.411.037 habitants urbains (29,3 %)

8.215.433 habitants ruraux (70,7 %)

11.626.470 habitants pour l'ensemble de la population musulmane.

Mais, ainsi que nous l'avons vu plus haut, les critères adoptés pour le peuplement urbain étant assez bas, on peut rectifier légèrement cette évaluation en admettant que la population urbaine représente en gros 29 %, c'est-à-dire plus du quart de la population totale.

En 1920, on évaluait au Maroc le nombre des citadins à 10 %, en 1936 à un peu moins de 20 %, et en 1950 déjà, à près de 25 %. Dans quelques années, la population urbaine atteindra 4 millions d'habitants, soit près de 30 % du total. C'est sur

cette donnée fondamentale qu'il faut baser le problème de l'urbanisation dans son état actuel.

Les taux de natalité, de mortalité et de nuptialité ne pouvant être établis avec précision par suite du défaut d'obligation de l'Etat-civil, on ne peut recourir qu'à des estimations grossières. Le taux de natalité, d'après les statisticiens de la démographie, serait, au Maroc, voisin de 36 à 37 pour mille (40 à 50 en Asie, 38 à 50 en Amérique centrale et en Amé-

rique du Sud, 25 en Amérique du Nord, 16 à 23 en Europe) et le taux de mortalité de l'ordre de 11 à 12 pour mille, (25 à 30 en Asie et en Afrique ; 10 à 30 en Amérique centrale et en Amérique du Sud ; 9 à 12 en Europe ; 9 en Amérique du Nord). Ce taux de mortalité apparaîtrait ainsi relativement favorable s'il n'était tenu compte de la correction qu'il convient d'y apporter par suite de la jeunesse de la population (près de 50 % de jeunes de moins de 20 ans au Maroc).

2. L'EXODE RURAL EN TANT QUE FACTEUR DE CROISSANCE DES VILLES

Le phénomène de l'exode rural a été analysé à plusieurs reprises au Maroc par des études extrêmement denses auxquelles nous ne pouvons que renvoyer le lecteur (2).

Rappelons cependant que le terme d'exode rural est un terme commode qui recouvre, non pas seulement l'exode vers les villes, objet des études en question, mais l'ensemble des migrations, y compris celles qui se fixent dans d'autres zones rurales.

Dans ces études, le volume de l'exode rural a été évalué en partant d'un taux d'accroissement uniforme pour l'ensemble du Maroc et en déduisant de l'application de ce taux aux différentes circonscriptions administratives du pays les diminutions ou les augmentations théoriques. Les diminutions sont présumées représenter l'exode rural ; les augmentations, autres que celles observées dans les villes, sont présumées représenter une migration rurale interne. Malgré son caractère tout théorique et très approximatif, cette méthode est la seule dont nous disposions actuellement pour dégager des ordres de grandeur.

Deux schémas résultent de ces études, un pour la zone humide, un pour la zone aride, qui font ressortir les régions les plus touchées proportionnellement par l'exode, quelle que soit l'importance de la population du secteur considéré.

Les principales régions à forte proportion d'émigrants sont, en zone humide, les Doukkala, les Sgharna, le pré-Rif, le piémont du Haut Atlas ; en zone aride, le Draa, le Tafilalet, l'oasis de Figuig.

Un schéma de la répartition des diminutions théoriques de la population fait apparaître les zones qui ont fourni de 1936 à 1952 les plus gros contingents, en chiffres absolus, d'émigrants. La coïncidence avec les deux précédents schémas, n'est que partielle car il est évident que les petits apports de la zone aride disparaissent ; le rôle du Haut Atlas apparaît mieux.

Les quatre zones de forte émigration apparaissent ainsi nettement :

- le pré-Rif avec un contingent de 86.200 émigrants,

- le pays Sgharna (40.000) et le Tadla (40.700) avec un contingent de 80.000 émigrants,
- le Haut Atlas avec un contingent de 73.800 émigrants.

Le schéma de la répartition des accroissements urbains excédentaires par rapport à la moyenne du Maroc indique vers quelles villes se sont portées les masses émigrantes :

Casablanca	288.200
Rabat-Salé	47.200
Meknès	39.800
Kénitra (ex-Port-Lyautey)	29.800
Oujda	28.400
Safi	24.500
Agadir	18.100
Mohammedia	10.400
Essaouira (ex-Mogador)	5.200
El Jadida (ex-Mazagan)	5.000

Ces chiffres permettent d'observer :

- la localisation des villes d'accueil sur la côte atlantique, à l'exception de Meknès et d'Oujda ;
- l'attraction prédominante de Casablanca-Mohammedia, qui reçoivent les 3/5 des émigrants ;
- la perte d'influence des deux cités traditionnelles : Fès et Marrakech.

Le nombre d'émigrés en ville s'élève à 500.000 environ, c'est-à-dire au tiers de l'accroissement total de la population rurale.

Il n'y a donc pas eu, à proprement parler, de 1936 à 1952, dépeuplement rural ; on l'a vu d'ailleurs également plus haut ; la densité des campagnes a, à peu près partout, augmenté de 1936 à 1952.

Quant aux zones rurales, où plus de 200.000 individus se sont installés, et aux centres ruraux qui en ont reçu près de 70.000, la part d'émigrants qu'elles représentent n'est que de 20 % du total.

En d'autres termes, presque la moitié de l'accroissement de la population rurale est demeurée attachée au sol natal. Voici quelle a été la répartition de l'accroissement de la population rurale (1.500.000) :

700.000 demeurés sur place ;
300.000 partis en zones rurales ;
500.000 partis en ville.
Total de l'exode : 800.000.

(2) Etude de 1954, de MM. Petit et Castet-Barau, *Bulletin Econ. et Social du Maroc*, (B.E.S.) n° 68, 4^{me} trim. 1955.

Etude de 1955, de M. Pierre Suisse, parue dans le n° 68 de mars 1956, 4^{me} trim. 1955, du *Bulletin Econ. et Social du Maroc*.

Etude de 1957, de R. Forichon et P. Mas, in B.E.S. n° 76, 4^{me} trim. 1957.

Cet exode est essentiellement dû (3) à ce que l'accroissement démographique n'est pas accompagné d'une augmentation parallèle des moyens d'existence, soit par l'amélioration de la production agricole, soit autrement (par exemple par l'implantation, dans les zones jusqu'ici purement agricoles, de nouvelles acti-

vités à caractère plus ou moins industrielles).

Depuis 1940, en effet, l'augmentation de la surface cultivée a été faible (262.000 hectares représentant une augmentation de 3,5 %) et la valeur qualitative n'a été accrue, grâce à l'irrigation, que sur 95.000 hectares (4).

3. ASPECTS DEMOGRAPHIQUES DE L'URBANISATION

Au début du siècle, le Maroc ne comportait qu'une dizaine de centres urbains pouvant être considérés comme de véritables villes dont une seule, Fès, dépassait 100.000 habitants et une autre, Marrakech, était voisine de ce chiffre. Il s'agissait de la capitale ou d'anciennes capitales du Royaume, Fès, Marrakech et Meknès, de petites villes traditionnelles ou à caractère religieux (Tétouan, Ouezzane, Moulay Idriss, Taza, Sefrou, Rabat Salé, Boujad, Azemmour, El Jadida, Taroudant) ou de ports déjà ouverts au commerce extérieur (Tanger, Casablanca, Essaouira).

Des agglomérations telles qu'Oujda, Settat, Demnate ou Beni-Mellal ne pouvaient être considérées à

cette époque que comme de grosses bourgades ayant conservé leur caractère agricole prédominant.

Mais, à partir de 1912 et sous l'effet de l'industrialisation et du développement du commerce, certaines villes se développèrent à un rythme d'autant plus extraordinaire que certaines d'entre elles étaient parties d'une agglomération insignifiante, pour ainsi dire ab nihilo (cas de Kénitra ou de Khouribga par exemple). Ne retenant que l'évolution la plus récente, celle des toutes dernières années, voici quelques chiffres qui permettent de saisir l'extraordinaire poussée de la population urbaine.

POPULATION URBAINE DU MAROC (Evolution entre 1952 et 1961)

Villes érigées en municipalités

Villes	1952	1961	Différence en plus pour les principales villes
Casablanca	682.000	965.277	283.277
Rabat-Salé	203.000	16.695	
Agadir	30.000	303.245	103.145
		(après le séisme)	
Al Hoceima		11.262	
Asilah		10.839	
Azemmour		12.449	
Chechaouen		13.712	
El Jadida	34.781	40.302	5.521
Essaouira		26.392	
Fès	179.400	216.133	36.733
Ifrane		3.260	
Kénitra	55.900	86.775	30.875
Khouribga		40.838	
Ksar-El-Kébir		34.035	
Larache		30.763	
Marrakech	215.400	243.134	27.734
Meknès	140.400	175.943	35.543
Mohammedia	25.247	35.010	9.763
Nador		17.583	
Ouezzane		26.203	
Oujda	80.500	128.645	48.145
Safi	69.700	81.072	11.372
Sefrou		21.478	
Settat		29.617	
Tanger		141.714	
Taza	21.966	31.667	9.701
Tétouan		101.352	
Totaux comparables (1)	1.739.000	2.325.000	

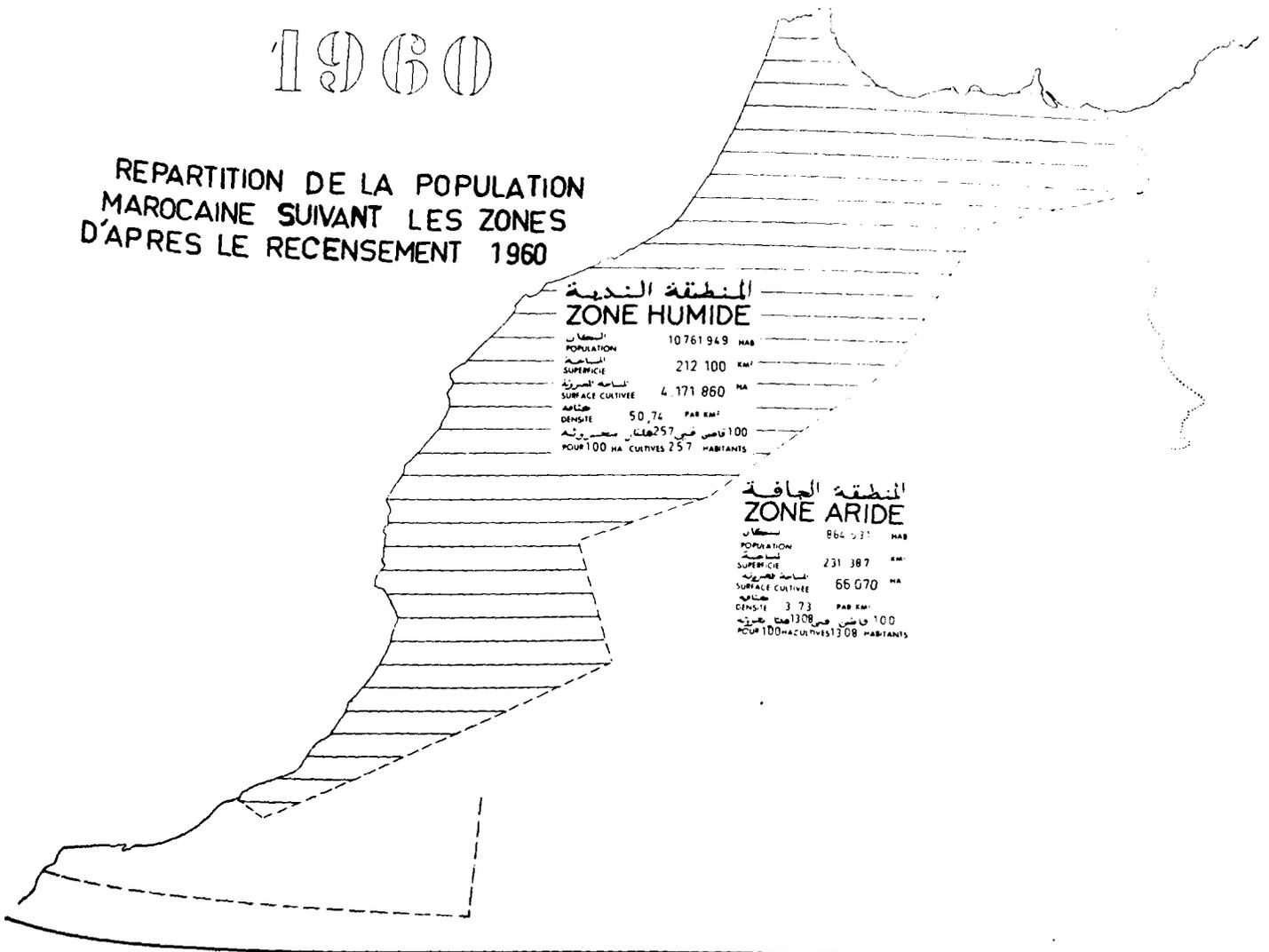
(1) Comme des populations recensées en 1952 et 1961.

(3) Dans un article de M. Suisse, in *Bulletin Econ. et Social du Maroc*, n° 69, de juin 1956, une bonne analyse des diverses causes d'exode: Insuffisance de la superficie des exploitations, rendant difficile le progrès des méthodes — Commodité des transports — Situation défavorable du Khammès — effets d'un enseignement primaire inadéquat.

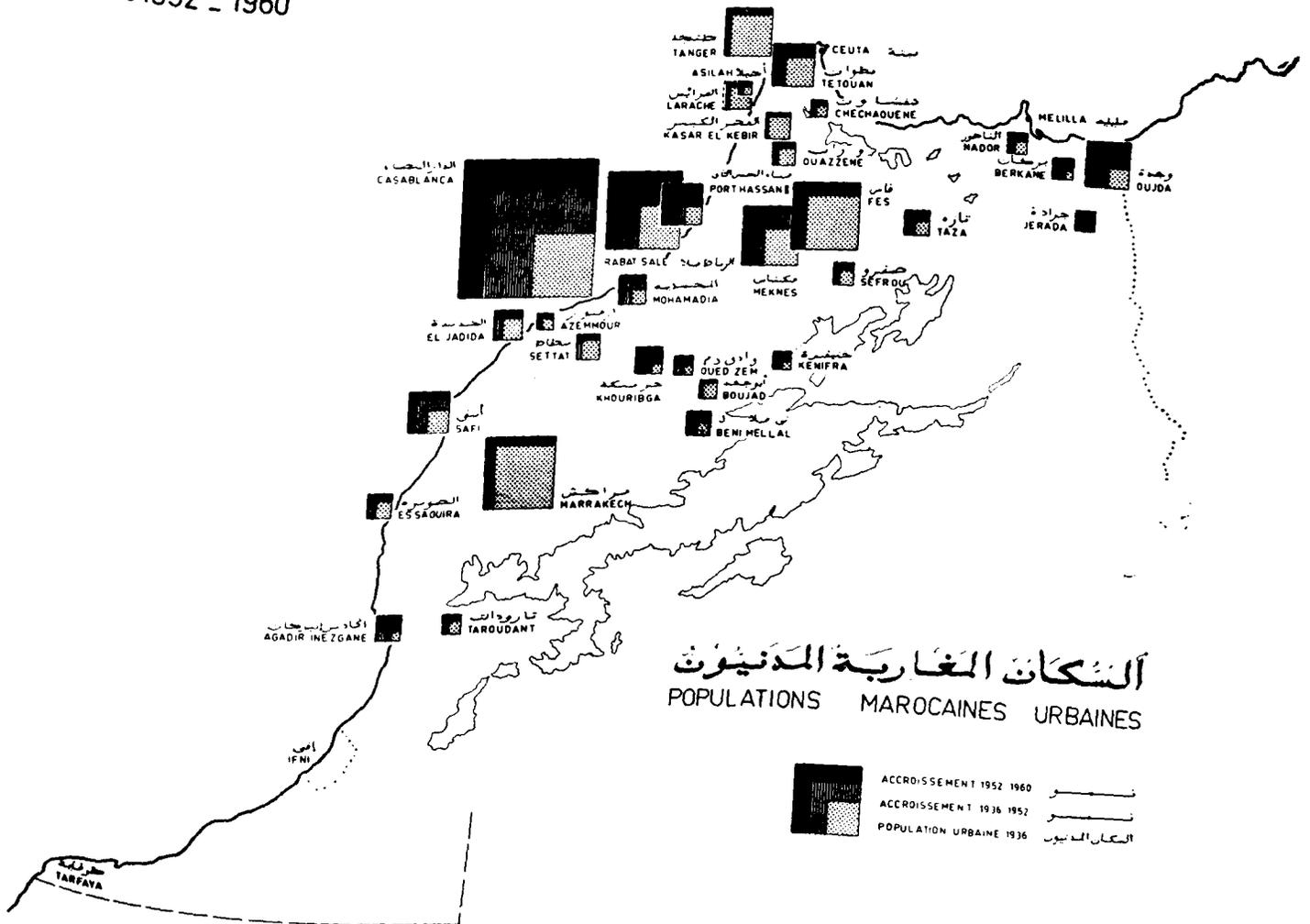
(4) Si l'on admet que la production de 1 ha irrigué équivaut à celle de 5 ha cultivés en sec le tableau ci-dessous fait apparaître que la « surface cultivée corrigée » par habitant, qui était de 1,25 ha en 1940, est tombée en 1954 à 1,07 ha, soit en diminution d'environ 15 %.

1960

REPARTITION DE LA POPULATION MAROCAINE SUIVANT LES ZONES D'APRES LE RECENSEMENT 1960



1936 - 1952 - 1960



On retiendra de ce tableau que la population d'Oujda a augmenté de 60 % en 10 ans, de 1952 à 1961, celle de Rabat-Salé de plus de 50 % au cours de la même période.

Le cas de Casablanca doit être mis à part car il montre comment a pu évoluer la population d'un grand port de commerce, richement outillé, en un peu plus d'un demi-siècle. En 1898, la population de la ville était estimée par le Dr Weisgerber, à 16.500

habitants. En 1907, elle n'était encore que de 20.000 habitants. En 1952, elle atteignait déjà près de 700.000 habitants, et l'on peut estimer que le chiffre d'un million d'habitants est maintenant dépassé (septembre 1962).

Le Maroc de 1962 comprend ainsi 8 villes de plus de 100.000 habitants et 22 villes de plus de 20.000 habitants.

4. ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES DE L'URBANISATION

L'ancien Maroc était un pays essentiellement agricole dont la grande majorité de la population menait dans le « bled » une vie fruste dans le cadre de la tribu. La monotonie de l'existence du fellah n'était rompue, en dehors des calamités qui s'abattaient périodiquement sur lui — sécheresse, famine, épidémies, guerres, razzias — que par de longs et coûteux voyages vers les villes. Celles-ci étaient peu nombreuses, mais constituaient des centres commerciaux actifs. La plupart d'entre elles s'auréolaient, aux yeux du paysan ou du pasteur berbère, du prestige de la civilisation arabe. Dans ces villes, les somptueuses maisons des riches marchands dissimulaient leurs richesses à l'écart des ruelles tortueuses et derrière des murs sans apparence.

Petites oasis de calme, de verdure et de fraîcheur, autour d'un patio (ouest ed dar), ces maisons constituaient souvent, par la richesse de leurs décorations, en marbre, en stuc ou en bois de cèdre, de véritables œuvres d'art dont rêvait le menu peuple. Celui-ci était composé d'artisans et de petits boutiquiers qui délaissaient chaque soir leurs ateliers ou leurs échoppes minuscules pour rejoindre des demeures simples et modestes. Des « fondouks », abris sommaires situés généralement à proximité des portes de la ville, offraient aux fellahs venus échanger leurs denrées agricoles contre des objets artisanaux, un gîte provisoire pour eux et leurs montures.

Les voyageurs ne s'y sentaient pas dépaysés, car ils y trouvaient l'ambiance familière autour d'une théière fumante. La rusticité de l'abri ne leur pesait guère car leur séjour n'était que provisoire, aucune migration définitive vers les villes ne pouvant se manifester dans un pays à économie fermée et statique.

Dans le « bled », l'habitat, très diversifié et très différent de celui des centres urbains, reflétait l'évolution de la vie nomade à la vie sédentaire : tentes en poil de chèvre ou de chameau et huttes de roseaux entrelacés, dominant paradoxalement dans le Nord du pays, maisons de terre couvertes de chaume, ou encore habitations en dur, avec toits en terrasse, groupées en villages, surtout dans les montagnes.

L'ouverture du Maroc à l'influence occidentale, rompant brutalement l'équilibre précaire existant depuis des siècles, créa des besoins qui ne pouvaient, auparavant s'exprimer par suite de l'absence de com-

munications tant intérieures qu'extérieures. Sous l'impulsion des conditions de la vie moderne, des ports furent construits, des routes tracées, un réseau ferroviaire mis en place, des barrages édifiés, donnant au Maroc les outils de début indispensables à toute expansion économique et à tout progrès social. Une fois doté de cet équipement de base, le Royaume du Maroc s'ouvrit alors aux entreprises industrielles, assurées d'y trouver les éléments nécessaires à la production moderne.

Le niveau de vie très bas des populations rurales devait faciliter d'autre part l'industrialisation du pays. Les premières activités se développèrent naturellement aux alentours des ports, et notamment à Casablanca ; elles constituèrent très vite un centre d'attraction pour les déshérités des campagnes, désireux d'améliorer leurs conditions de vie et d'échapper aux incertitudes de la vie du bled. Les importants besoins de main-d'œuvre sur les premiers chantiers ouverts au Maroc établirent d'emblée le niveau des salaires industriels sensiblement au-dessus de la rémunération réelle des ouvriers agricoles. Une fois amorcé, l'afflux des travailleurs vers les villes se poursuivit à un rythme accéléré, à peine ralenti durant la crise mondiale de 1929 à 1940. Les premiers arrivants cherchèrent tout naturellement à se loger à l'intérieur des anciennes cités marocaines, à proximité desquelles s'édifièrent les usines. Les Médinas, villes fortifiées, ceintes de remparts où n'étaient percées qu'un petit nombre de portes, virent leurs jardins intérieurs disparaître rapidement sous des constructions nouvelles hâtivement édifiées. En présence de la montée parfois vertigineuse du taux des loyers, l'ancienne bourgeoisie accepta de faire une place aux nouveaux arrivants, malgré sa réputation à vivre côte à côte avec ces derniers.

La densité de la population des médinas s'éleva rapidement, atteignant parfois des chiffres de 800, 900 et même 1.200 habitants à l'hectare. Les moindres pièces sur cour, où s'entassaient souvent des familles entières, se trouvèrent sous-louées à des prix exorbitants.

Les conditions d'habitat devenant de plus en plus difficiles « intra-muros », les constructions « extra-muros », jadis peu nombreuses, se développèrent rapidement, d'abord à proximité des remparts, puis, bientôt, aux approches des quartiers industriels. Au

cours du XIX^e siècle, le même phénomène s'était manifesté en Europe et en Amérique, où des « zones » avaient surgi spontanément autour des principales métropoles industrielles. Le développement des centres urbains a cependant été beaucoup plus rapide au Maroc où le rapport de la population urbaine à la population totale a doublé en moins de vingt ans, passant de 15 à 30 % (en France, il a fallu près d'un siècle — de 1846 à 1936 — pour que le rapport passe de 25 % à 52 %).

A l'origine, la plupart des ruraux attirés par les villes n'avaient pas l'intention de s'y fixer d'une manière définitive. Beaucoup d'entre eux laissaient même leur famille au sein de la tribu, le travail salarié en ville n'étant généralement accepté qu'en vue d'accumuler un petit pécule destiné à améliorer les conditions de vie ou de travail dans le bled, où l'ouvrier revenait d'ailleurs fréquemment. Peu à peu cependant, le lien tribal se trouvant de plus en plus relâché, l'attrait de la ville l'emporta et l'ancien fellah se mua en un véritable citadin. Le foyer familial s'établit en ville, la détribalisation devenant parfois totale à la deuxième génération.

La population urbaine s'accrut, dès lors, non plus seulement par l'afflux des ruraux, mais aussi par sa propre poussée démographique. A la population active, régulièrement employée, s'ajouta une population flottante nombreuse, sans attaches familiales dans l'intérieur du pays, mais aussi sans travail stable. Les cahutes hâtivement bâties sur les terrains vagues devinrent des habitations permanentes, aucun retour en arrière n'étant possible.

Il n'est plus possible d'espérer que la crise du logement marocain se résolve d'elle-même par un reflux vers les campagnes des travailleurs urbains. Il faut donc agir pour trouver une solution au problème angoissant des bidonvilles qui ceinturent aujourd'hui la plupart des grandes cités marocaines. Ces bidonvilles, contrepartie, semble-t-il, inéluctable de tout processus d'industrialisation rapide, sont aussi choquants pour la sensibilité que pour la raison, même si cet assemblage hétéroclite de vieilles caisses, de tôles au rebut, de panneaux de bois sommairement assemblés, n'apparaît pas à l'ancien fellah comme plus inconfortable que la pauvre hutte de chaume ou la tente en poil de chèvre ou de chameau qui l'abritait auparavant. La cahute ne prend en effet son aspect sordide, sinistre et inhumain, qu'au fur et à mesure de l'extension superficielle de la « zone ». Sorti du cadre de sa tribu, le nouveau prolétaire se trouve en effet isolé

dans un taudis dont il ne peut s'évader que pour entrer dans la promiscuité effrayante d'une agglomération sans horizon.



Photo n° 1 : La prolifération des bidonvilles.
Le quartier Yacoub el Mansour à Rabat.

L'ampleur du mouvement démographique oblige à construire vite, à construire beaucoup, donc à construire aussi bon marché que possible. Il s'agit, non pas d'entreprendre quelques réalisations spectaculaires et limitées, mais bien de bâtir pour le plus grand nombre, non seulement en vue de résorber les bidonvilles, mais aussi pour décongestionner les anciennes médinas, où les conditions d'hygiène sont souvent pires que dans les « zones » des banlieues des villes d'Europe.

En résumé, l'accroissement de population des villes se traduit par un entassement de la population dans les médinas, où sévit le plus souvent un surpeuplement à densité extraordinaire, et par la création des bidonvilles.

La décongestion des médinas et la résorption des bidonvilles constituent ainsi les principaux objectifs à atteindre en matière d'habitat. Mais ces mesures doivent être complétées par un équipement social sur lequel nous reviendrons plus loin.

5. LES STRUCTURES MENTALES DES DIFFERENTES POPULATIONS URBAINES

Il ne faut pas se dissimuler que les populations urbaines se stratifient de façon d'autant plus différente que la ville qui les groupe s'est développée à un rythme accéléré. Ce fait se vérifie particulièrement au Maroc où l'on voit vivre, à peu de distance entre elles, des populations urbanisées depuis plusieurs

générations et sensibles aux grands courants intellectuels et économiques modernes et des populations immigrées récemment, dont la structure mentale est celle des populations rurales dont elles sont originaires, structure mentale qui parfois remonte à plusieurs siècles en arrière.

On pourrait classer schématiquement les villes du Maroc en trois catégories :

- les villes traditionnelles, n'ayant subi qu'une transformation relativement faible ;
- les villes traditionnelles en évolution constante ;
- les villes nouvelles nées du développement économique de ces dernières décennies.

Dans les **premières**, la population urbaine est parfaitement intégrée depuis plusieurs générations ; les conditions de la vie urbaine sont acceptées par toutes les classes de la population. Les cadres sont fournis par une grande bourgeoisie éclairée, industrielle, agissante, ayant le sens et l'initiative des affaires et très perméable au développement économique. Cette bourgeoisie, qui caractérise la structure sociale des populations marocaines des villes telles que Fès, Salé, Tétouan a dû faire au cours des 20 ou 30 dernières années un énorme effort de reconversion pour transformer progressivement une industrie à base artisanale en une industrie semi-moderne (regroupement des ateliers, adaptation aux besoins de la clientèle, recherche de prix compétitifs, etc.), pour donner au commerce des bases plus larges et offrir à la clientèle des lieux de vente mieux aménagés (recherche des marchés, construction de grands magasins, etc.). Ce processus est loin d'être terminé ; mais il est largement amorcé.

L'accroissement démographique de cette population, combiné à la fixation progressive — mais relativement lente — d'une certaine population rurale, constituent, certes, pour ces villes traditionnelles, un problème grave ; mais les forces d'intégration et le caractère de l'agglutinement sont tels que le rythme de l'intégration est suffisamment lent pour qu'il n'y ait pas rupture entre les structures mentales des populations intégrées et des populations agglomérées.

La construction des logements se fait dans des conditions qui respectent les normes traditionnelles. Il en résulte cependant un certain surpeuplement dans les médinas et surtout dans les quartiers suburbains ; mais les conditions d'hygiène et de santé n'y sont pas aggravées par rapport à celles qui préexistaient avant le développement démographique et économique. Les réseaux d'eau potable, d'égouts, se développent à un rythme normal et les conditions sanitaires peuvent rester satisfaisantes.

Par contre, autour de certaines **villes traditionnelles qui ont éclaté sous l'effet d'un afflux intense**

de population étrangère, le cadre traditionnel de la vie urbaine s'est effrité, sinon désintégré ou désagrégé.

L'afflux des populations rurales s'est porté à la fois dans les médinas ou dans certains quartiers de médinas qui sont devenus extraordinairement surpeuplés ainsi que sur des zones urbaines mal préparées à recevoir une telle concentration de population, d'où la prolifération de lotissements mal conçus, insuffisamment équipés, mal aérés et insalubres. A la limite, c'est le bidonville pur et simple, où vit sans aucune garantie de respect des règles d'hygiène une population flottante, à **mentalité rurale**, qui n'éprouve aucun besoin d'appliquer les règles d'hygiène en question et qui, parfois, les ignore totalement.

Misère et ignorance d'une part, absence totale d'interpénétration d'autre part entre la population urbaine intégrée et la population d'origine rurale, simplement « accolée » aux agglomérations urbaines, tels sont les traits prédominants de cette agglutination urbaine hétéroclite.

Le troisième type de centres urbains est celui des **agglomérations nouvelles** dont les populations n'ont même pas connu le noyau urbain traditionnel. Ces populations sont essentiellement composées de ruraux ou d'immigrés en provenance d'autres centres, venus chercher du travail ou même seulement des conditions de vie moins précaires qu'à la campagne. Dans certains cas (centres miniers, par exemple Khouribga, Youssofia, Zellidja, etc.) les employeurs ont construit des cités et des agglomérations urbaines qui ont retrouvé un équilibre autour de l'exploitation principale. Mais, dans d'autres villes où l'afflux des étrangers est hors de proportion avec le noyau traditionnel (Oujda, Kénitra, Rabat, Casablanca, Safi, pour ne citer que les principales villes), les populations immigrées ont créé de véritables agglomérations nouvelles qui n'ont aucune interpénétration psychologique et humaine avec la population anciennement intégrée.

Des modes de vie, des types économiques, des mentalités coexistent qui n'ont plus aucune chance de pénétration entre eux et qui ne formeront un agglomérat que sur le plan strictement géographique. La préoccupation dominante de ces groupes est la recherche du travail, la sécurité de l'emploi ; l'habitat, et encore moins les conditions d'urbanisme et d'hygiène, passent au second plan.

6. LES FACTEURS ECONOMIQUES

Il est bien évident qu'il existe un rapport étroit entre l'urbanisation et le développement économique, particulièrement dans le domaine de l'industrialisation.

Au Maroc le gigantisme de Casablanca est dû essentiellement au développement du port, véritable

« poumon » du Royaume, mais aussi à la centralisation du commerce dans cette ville ainsi qu'aux industries et aux entreprises qui se sont créées à la faveur des installations portuaires.

Le cas d'Oujda est particulièrement typique, car il relève de la multiplication des entreprises indus-

trielles et de la centralisation des exploitations minières, il est vrai aussi de la proximité de la frontière algérienne.

Même observation pour les villes de Mohammedia et de Safi qui se sont développées autour du port et des installations industrielles, favorisées elles-mêmes par la proximité des accès maritimes.

On peut même affirmer que certains centres, tels que Khouribga, Youssoufia, Sidi Kacem (nouveau centre) sont des créations purement artificielles dues aux installations minières et industrielles.

Le cas classique des **petites villes créées par les industries agricoles et la concentration de la commercialisation des produits de la terre** est illustré au Maroc par quelques centres urbains situés au centre de régions agricoles particulièrement prospères. C'est le cas de Berkane, de Souk el Arba du Rharb, de Sefrou, de Settat, de Berrechid, de Beni Mellal ou de Fqih ben Salah.

Mais, le plus souvent, le développement des villes a été la conséquence simultanée de l'industrialisation, de la concentration des industries et des marchés agricoles et, par elles, de l'expansion du commerce. Tel est le cas de Fès, de Meknès, de Kénitra surtout, de Safi et — avant le séisme — d'Agadir.

Le développement de la production, des transports et de la modernisation technique a entraîné obligatoirement une concentration de la population vers les villes, mais, inversement, les villes offraient de la

main d'œuvre et des ressources qui ont permis l'expansion du commerce et de l'industrie. Ce parallélisme a été indéniable en Europe au cours du XIX^e siècle et il en est résulté un équilibre relatif ; mais ce schéma est actuellement dépassé dans tous les pays en voie de développement, et au Maroc en particulier, car l'expansion démographique rurale et l'évolution lente du rendement agricole ont entraîné un exode rural disproportionné aux besoins industriels en main d'œuvre et une pression constante sur l'équilibre démographique des villes. Il est au Maroc des villes tentaculaires qui absorbent dans une région la totalité de la population urbaine et qui empêchent ainsi le développement de centres urbains d'importance moyenne. Il en résulte une sururbanisation dans des villes sur lesquelles s'exerce constamment la pression démographique des campagnes où sévit la pénurie des terres à cultiver ou à mettre en valeur. L'écran entre les campagnes et la grande ou la moyenne ville fait trop souvent défaut au Maroc où certaines communes rurales, très individualistes, ne réussissent pas à s'entendre pour unir leurs efforts en vue de la création d'une agglomération principale, d'un « chef-lieu ».

D'où l'intérêt qui s'attache à envisager l'urbanisation non seulement dans le cadre provincial, mais le plus souvent dans le cadre de l'économie nationale. Les problèmes des villes ne peuvent être résolus en effet que si l'on s'efforce de résoudre d'abord les problèmes de la vie rurale par l'intégration étroite, économique et culturelle, du secteur urbain et du secteur rural.

7. LES FACTEURS SOCIAUX

Dans un pays encore sous-développé comme le Maroc, l'urbanisation implique le déplacement du sous-emploi des campagnes vers les villes. Mais les possibilités d'emploi de la main-d'œuvre qualifiée sont très insuffisantes dans les villes en raison des progrès techniques réalisés dans le domaine de l'industrie et de la concentration commerciale, car les entreprises de toute nature exigent sans cesse une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée. Aussi les migrants doivent-ils trop souvent se cantonner dans des activités marginales ou vivre aux dépens de parents dont les ressources familiales proviennent d'un ou deux travailleurs salariés. Il en résulte un désordre extrêmement marqué dans les migrations.

Il faut remarquer en effet que le sous-emploi dans les campagnes, aussi important qu'il puisse être (on estime qu'un agriculteur ne travaille en moyenne que 100 à 120 jours par an), n'affecte cependant qu'un caractère saisonnier alors que le sous-emploi dans les villes sévit à l'état endémique (chômage structurel) et que le manoeuvre agricole ayant migré en ville n'a aucune chance de se procurer des ressources appréciables que s'il peut trouver un emploi avec un caractère de permanence suffisant.

Le manoeuvre instable qui ne s'emploie que tem-

porairement dans les entreprises urbaines devient très vite inapte pour l'agriculture et n'accepte même plus, pour les travaux saisonniers, de revenir à son pays d'origine.

A la ville où il manque d'instruction et d'aptitude professionnelle, où il ne connaît guère les principes de ponctualité et de régularité de l'entreprise moderne, il devient trop souvent un travailleur déclassé, inapte aux responsabilités, aux relations impersonnelles de l'entreprise. Instable et non qualifié, il s'assimile difficilement aux autres travailleurs et, de ce fait, reste instable, ce qui constitue un cercle vicieux.

Au surplus, la présence d'une main d'œuvre à bas salaires n'incite guère les industriels à investir, à transformer leur matériel et leur rendement pour rendre les prix plus compétitifs et la création de nouveaux emplois est d'autant plus lente que la main d'œuvre est abondante et peu rémunérée.

Les conséquences sociales sont graves : tous les membres d'une même famille cherchent à travailler mais, comme l'offre d'emploi est rare, une grande partie d'entre eux vivent en parasite sur le travail des autres membres. On connaît ainsi, dans les bidonvilles ou dans les quartiers marocains des grandes

villes, des familles entières qui vivent du travail de la mère, placée comme domestique, alors que le chef de famille n'a de ressources propres que dans le « bricolage » ou dans certaines activités marginales plus ou moins recommandables. Le « travail noir », les petits métiers, les gardiens de voiture, prolifèrent pendant que la famille se désorganise, que les jeunes

enfants sont abandonnés à des voisins et que les jeunes gens cherchent à gagner quelque argent par tous les moyens, dont certains peu avouables.

Ces conséquences sociales sont celles d'une misère généralisée parmi les migrants ; mais ce sont aussi celles d'une urbanisation excessive.

CHAPITRE III

LES CONSÉQUENCES DE L'URBANISATION AU MAROC

Ces considérations plus ou moins générales nous conduisent à examiner certains aspects particuliers de l'urbanisation au Maroc. Nous le ferons brièvement

en nous efforçant de retenir certains chiffres qui les caractérisent quantitativement.

1. LE PROCESSUS DE L'URBANISATION — ASPECTS DEMOGRAPHIQUES

Nous avons déjà souligné que le facteur primordial de l'urbanisation consistait plus dans l'accroissement démographique rural et dans l'insuffisance de la production agricole que dans les besoins relativement réduits de l'industrialisation.

Les données statistiques recueillies par la Sous-Commission de l'Habitat du Plan lors des travaux de préparation du Plan quinquennal 1960-1964 sont particulièrement éloquentes sur ce point. En 1960, on estimait à 450.000 le nombre des habitants des bidonvilles des municipalités et des centres, dont 170.000 seulement pouvaient être considérés comme solvables, c'est-à-dire disposant d'un revenu mensuel égal à au moins 120 DH. Parallèlement, la population des locaux surpeuplés ou insalubres était évaluée à 490.000 habitants, considérés comme à peu près tous

solvables, mais dans l'hypothèse d'un loyer extrêmement réduit, de l'ordre de 20 DH par mois.

On estimait ainsi que 940.000 habitants étaient mal logés en 1960 et que 660.000 seulement pouvaient payer un loyer mensuel de 20 DH ce qui signifie clairement que plus de 180.000 habitants représentaient un excédent urbain indésirable, puisque dépourvu d'activité économique et par conséquent de ressources.

Mais en 1964, au terme du plan, la population mal logée dans les villes et les centres atteindra 1.440.000 personnes dont 1.036.000 seulement peuvent être considérées comme solvables. Le surcroît de population inactive et sans ressources sera ainsi de l'ordre de 400.000 habitants.

2. LE DEVELOPPEMENT ANARCHIQUE DES VILLES

L'urbanisation anarchique de la plupart des grandes villes du Maroc est due en grande partie à la naissance et au développement des lotissements clandestins en face d'un afflux exagéré de population mais aussi, il ne faut pas craindre de le souligner, en raison du manque d'autorité et de largeur de vues des administrations locales.

La naissance et le développement des lotissements clandestins, qui constituent les verrues des quartiers suburbains des grandes villes, sont essentiellement le fait du prix exagéré des terrains, de l'intervention de la spéculation, mais aussi malheureusement de la carence administrative en matière de conception, d'exécution et de contrôle des plans d'urbanisme.

Autrefois, dans la plupart des médinas, le constructeur et propriétaire d'une maison n'en possédait généralement pas le terrain ; il usait du droit de « zina » (cf. enquête de M. Adam sur la Medina de Casablanca) et ne payait donc que le loyer du sol. Aujourd'hui, celui qui veut bâtir pour lui-même doit acheter d'abord un terrain.



Photo n° 2 : Type de noualla urbaine.

Or, le prix du terrain est fixé par la loi « de l'offre et de la demande ». Tout terrain situé aux abords d'une ville, qu'il soit équipé ou non, est l'objet, de par sa position, d'une forte demande, d'autant plus importante qu'il est mieux situé.

De plus, tout aménagement ou équipement réalisé par les Municipalités détermine une plus-value supplémentaire pour les terrains proches ainsi valorisés. Souvent même, le prix du sol est artificiellement gonflé par le jeu de la spéculation foncière. L'une des opérations spéculatives les plus simples consiste à acheter de vastes terrains, à n'en équiper qu'une toute petite partie et à revendre le tout au prix fort en prenant prétexte de l'aménagement réalisé.

En conséquence, le prix du terrain devient rapidement inabordable pour le candidat constructeur aux moyens modestes. Il ne peut s'établir à l'intérieur des zones constructibles prévues aux plans d'aménagement et il achète des terrains hors de ces zones. C'est le début de l'extension d'un lotissement clandestin. Bien entendu, il ne manque pas de propriétaires de terrains agricoles tout disposés à lotir leurs parcelles.

Mais si les lotissements clandestins peuvent naître et se développer sans qu'aucune entrave sérieuse y soit apportée, ce fait est dû aussi à la carence administrative, qui porte sur plusieurs points :

- les autorités locales ne se rendent pas compte de la gravité des problèmes posés par l'existence des lotissements clandestins et veulent en ignorer les graves conséquences ;
- les autorités locales n'ont généralement aucune vue d'ensemble et aucune politique pour l'avenir de leur ville. Elles en subissent les extensions successives, plutôt qu'elles ne les dirigent ;
- les Municipalités manquent de moyens techniques pour faire face au problème des lotissements clandestins.

A tous les échelons, les autorités locales ou les Municipalités laissent se développer les lotissements clandestins dans la crainte des réactions populaires qu'engendrerait un contrôle sévère et efficace.

L'Etat, de son côté, pratique une politique foncière qui favorise indirectement les lotissements clandestins. Les surfaces acquises sont trop faibles et contribuent à déterminer une plus-value importante sur les terrains environnants.

A la décharge des lotisseurs clandestins, il faut noter cependant que la législation actuelle est trop complexe et que sa vulgarisation n'a pas été faite de façon efficace.

N'étant soumis à aucune règle ni à aucune surveillance, le lotisseur clandestin tend à tirer le maximum de profit de son terrain, compte-tenu d'un prix au m² qui doit être assez bas pour tenter l'acheteur.

La surface de chaque lot est donc réduite au minimum ; les accès sont tout juste suffisants ; il n'y a bien entendu aucun espace libre. D'équipement, il n'en est jamais question : donc pas d'eau, pas d'assainissement, etc.

A cette insalubrité initiale s'ajoute celle qui est due à la densification (couverture du patio) et à la surélévation, rendues presque nécessaires par l'exiguïté des lots. Rapidement, un lotissement clandestin devient donc un ensemble de taudis neufs.

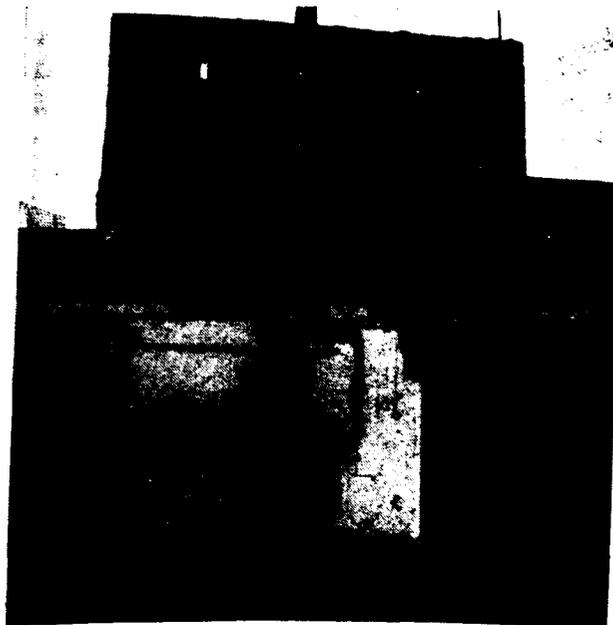


Photo n° 3 : Le développement anarchique de l'urbanisation dans certaines villes. Résultat lamentable d'une surélévation d'immeuble non autorisée.

La multiplication des lotissements clandestins aura ainsi dans l'avenir de graves conséquences pour les villes :

a) sur le plan de l'Habitat, il en résultera une proportion toujours plus grande de quartiers insalubres.

— une augmentation inéluctable du prix des terrains situés entre la ville proprement dite et les lotissements clandestins, ce qui empêchera l'Etat ou les particuliers modestes d'y édifier des logements ou des équipements sociaux ou culturels (cf. thèse de Pelletier, chapitre sur l'habitat israéliite de Casablanca).

b) sur le plan de l'Urbanisme,

— les extensions des villes seront « engagées » par l'existence de lotissements clandestins multiples, importants et dont l'emplacement aura été dû au hasard ou à la volonté des lotisseurs et des spéculateurs de tout poil et non pas à un plan établi sur les données saines de la topographie, du zoning, des

viles, des familles entières qui vivent du travail de la mère, placée comme domestique, alors que le chef de famille n'a de ressources propres que dans le « bricolage » ou dans certaines activités marginales plus ou moins recommandables. Le « travail noir », les petits métiers, les gardiens de voiture, prolifèrent pendant que la famille se désorganise, que les jeunes

enfants sont abandonnés à des voisins et que les jeunes gens cherchent à gagner quelque argent par tous les moyens, dont certains peu avouables.

Ces conséquences sociales sont celles d'une misère généralisée parmi les migrants ; mais ce sont aussi celles d'une urbanisation excessive.

CHAPITRE III.

LES CONSÉQUENCES DE L'URBANISATION AU MAROC

Ces considérations plus ou moins générales nous conduisent à examiner certains aspects particuliers de l'urbanisation au Maroc. Nous le ferons brièvement

en nous efforçant de retenir certains chiffres qui les caractérisent quantitativement.

1. LE PROCESSUS DE L'URBANISATION — ASPECTS DEMOGRAPHIQUES

Nous avons déjà souligné que le facteur primordial de l'urbanisation consistait plus dans l'accroissement démographique rural et dans l'insuffisance de la production agricole que dans les besoins relativement réduits de l'industrialisation.

Les données statistiques recueillies par la Sous-Commission de l'Habitat du Plan lors des travaux de préparation du Plan quinquennal 1960-1964 sont particulièrement éloquentes sur ce point. En 1960, on estimait à 450.000 le nombre des habitants des bidonvilles des municipalités et des centres, dont 170.000 seulement pouvaient être considérés comme solvables, c'est-à-dire disposant d'un revenu mensuel égal à au moins 120 DH. Parallèlement, la population des locaux surpeuplés ou insalubres était évaluée à 490.000 habitants, considérés comme à peu près tous

solvables, mais dans l'hypothèse d'un loyer extrêmement réduit, de l'ordre de 20 DH par mois.

On estimait ainsi que 940.000 habitants étaient mal logés en 1960 et que 660.000 seulement pouvaient payer un loyer mensuel de 20 DH ce qui signifie clairement que plus de 180.000 habitants représentaient un **excédent urbain indésirable**, puisque dépourvu d'activité économique et par conséquent de ressources.

Mais en 1964, au terme du plan, la population mal logée dans les villes et les centres atteindra 1.440.000 personnes dont 1.036.000 seulement peuvent être considérées comme solvables. Le surcroît de population inactive et sans ressources sera ainsi de l'ordre de 400.000 habitants.

2. LE DEVELOPPEMENT ANARCHIQUE DES VILLES

L'urbanisation anarchique de la plupart des grandes villes du Maroc est due en grande partie à la naissance et au développement des lotissements clandestins en face d'un afflux exagéré de population mais aussi, il ne faut pas craindre de le souligner, en raison du manque d'autorité et de largeur de vues des administrations locales.

La naissance et le développement des lotissements clandestins, qui constituent les verrues des quartiers suburbains des grandes villes, sont essentiellement le fait du prix exagéré des terrains, de l'intervention de la spéculation, mais aussi malheureusement de la carence administrative en matière de conception, d'exécution et de contrôle des plans d'urbanisme.

Autrefois, dans la plupart des médinas, le constructeur et propriétaire d'une maison n'en possédait généralement pas le terrain ; il usait du droit de « zina » (cf. enquête de M. Adam sur la Medina de Casablanca) et ne payait donc que le loyer du sol. Aujourd'hui, celui qui veut bâtir pour lui-même doit acheter d'abord un terrain.



Photo n° 2 : Type de noualla urbaine.

Or, le prix du terrain est fixé par la loi « de l'offre et de la demande ». Tout terrain situé aux abords d'une ville, qu'il soit équipé ou non, est l'objet, de par sa position, d'une forte demande, d'autant plus importante qu'il est mieux situé.

De plus, tout aménagement ou équipement réalisé par les Municipalités détermine une plus-value supplémentaire pour les terrains proches ainsi valorisés. Souvent même, le prix du sol est artificiellement gonflé par le jeu de la spéculation foncière. L'une des opérations spéculatives les plus simples consiste à acheter de vastes terrains, à n'en équiper qu'une toute petite partie et à revendre le tout au prix fort en prenant prétexte de l'aménagement réalisé.

En conséquence, le prix du terrain devient rapidement inabordable pour le candidat constructeur aux moyens modestes. Il ne peut s'établir à l'intérieur des zones constructibles prévues aux plans d'aménagement et il achète des terrains hors de ces zones. C'est le début de l'extension d'un lotissement clandestin. Bien entendu, il ne manque pas de propriétaires de terrains agricoles tout disposés à lotir leurs parcelles.

Mais si les lotissements clandestins peuvent naître et se développer sans qu'aucune entrave sérieuse y soit apportée, ce fait est dû aussi à la carence administrative, qui porte sur plusieurs points :

- les autorités locales ne se rendent pas compte de la gravité des problèmes posés par l'existence des lotissements clandestins et veulent en ignorer les graves conséquences ;
- les autorités locales n'ont généralement aucune vue d'ensemble et aucune politique pour l'avenir de leur ville. Elles en subissent les extensions successives, plutôt qu'elles ne les dirigent ;
- les Municipalités manquent de moyens techniques pour faire face au problème des lotissements clandestins.

A tous les échelons, les autorités locales ou les Municipalités laissent se développer les lotissements clandestins dans la crainte des réactions populaires qu'engendrerait un contrôle sévère et efficace.

L'Etat, de son côté, pratique une politique foncière qui favorise indirectement les lotissements clandestins. Les surfaces acquises sont trop faibles et contribuent à déterminer une plus-value importante sur les terrains environnants.

A la décharge des lotisseurs clandestins, il faut noter cependant que la législation actuelle est trop complexe et que sa vulgarisation n'a pas été faite de façon efficace.

N'étant soumis à aucune règle ni à aucune surveillance, le lotisseur clandestin tend à tirer le maximum de profit de son terrain, compte-tenu d'un prix au m² qui doit être assez bas pour tenter l'acheteur.

La surface de chaque lot est donc réduite au minimum ; les accès sont tout juste suffisants ; il n'y a bien entendu aucun espace libre. D'équipement, il n'en est jamais question : donc pas d'eau, pas d'assainissement, etc.

A cette insalubrité initiale s'ajoute celle qui est due à la densification (couverture du patio) et à la surélévation, rendues presque nécessaires par l'exiguïté des lotis. Rapidement, un lotissement clandestin devient donc un ensemble de taudis neufs.

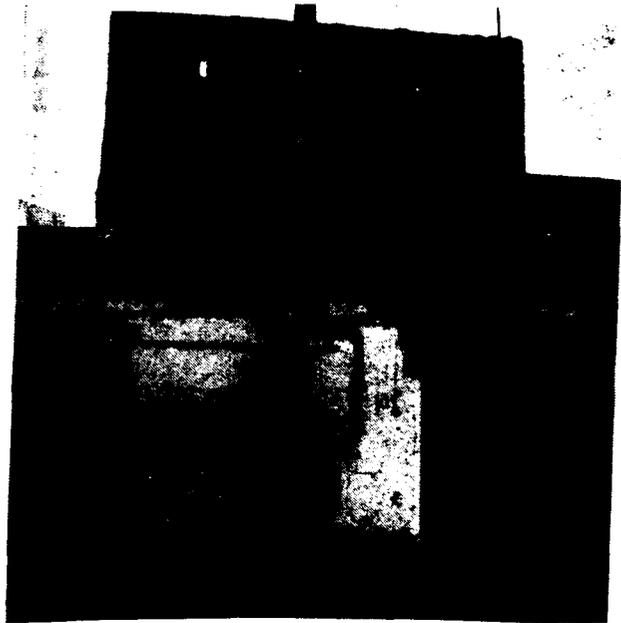


Photo n° 3 : Le développement anarchique de l'urbanisation dans certaines villes. Résultat lamentable d'une surélévation d'immeuble non autorisée.

La multiplication des lotissements clandestins aura ainsi dans l'avenir de graves conséquences pour les villes :

a) sur le plan de l'Habitat, il en résultera une proportion toujours plus grande de quartiers insalubres.

— une augmentation inéluctable du prix des terrains situés entre la ville proprement dite et les lotissements clandestins, ce qui empêchera l'Etat ou les particuliers modestes d'y édifier des logements ou des équipements sociaux ou culturels (cf. thèse de Pelletier, chapitre sur l'habitat israéliite de Casablanca).

b) sur le plan de l'Urbanisme,

— les extensions des villes seront « engagées » par l'existence de lotissements clandestins multiples, importants et dont l'emplacement aura été dû au hasard ou à la volonté des lotisseurs et des spéculateurs de tout poil et non pas à un plan établi sur les données saines de la topographie, du zoning, des

possibilités d'accès et d'assainissement, en vue de constituer un tout harmonieux et équilibré.

C'est ainsi qu'à Tétouan, les pentes raides du Jbel Dersa déjà couvertes de lotissements clandestins, devront recevoir un certain équipement, alors qu'elles auraient normalement dû rester en zone de servitude non aedificandi.

L'équipement social et culturel nécessaire à la vie de chaque quartier ne pourra se réaliser qu'à grand prix, à cause de la plus-value sur le prix des terrains.

— Les réseaux de voirie principale ne pourront être établis qu'en tenant compte de multiples lotissements clandestins, ce qui en rendra la progression difficile. Cet inconvénient, joint à celui de l'éloignement des lieux de travail et d'échanges, nécessitera la mise en place de services de transports lents et onéreux qui grèveront lourdement les budgets publics et privés.

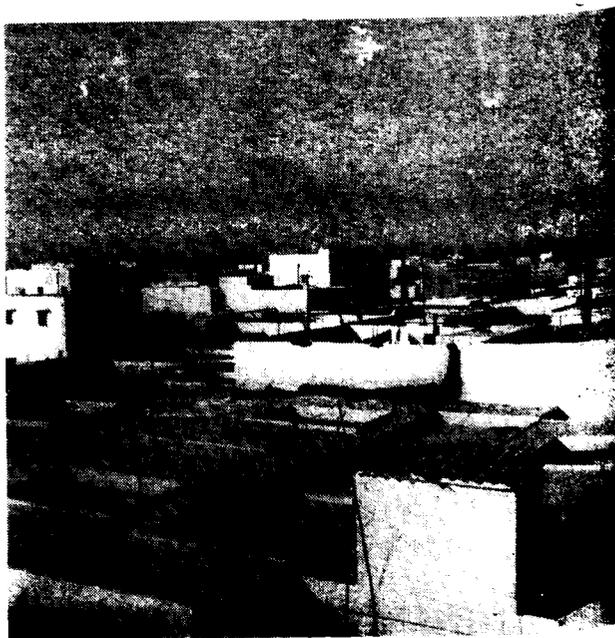


Photo n° 4 : L'urbanisation anarchique de certaines villes.
Rabat — Quartier Takkadoum.

Cette vue montre que, sous l'effet de la poussée démographique et de la surdensité des populations logées dans les immeubles de l'habitat économique, les propriétaires d'immeubles cherchent constamment à réaliser sur ces immeubles des superstructions inesthétiques et parfois dangereuses.

3. LES CONSEQUENCES DE LA PROLIFERATION DES BIDONVILLES

L'installation de bidonvilles aux portes des grandes villes est un phénomène mondial. On l'observe dans toute son ampleur en Asie, en Afrique et aussi en Amérique du Sud (bidonville de Copacabana à proximité de Rio de Janeiro). Il se manifeste au Maroc sous la forme de la concentration d'habitations précaires et insalubres, qui, aux abords des grandes agglomérations, cristallisent une population d'origine rurale, attirée par l'attrait de la ville et par la perspective d'obtenir des emplois salariés ou de meilleurs salaires.

Nous ne nous étendrons pas sur la description d'un bidonville, renvoyant à l'étude extrêmement intéressante de M. Jean Franchi parue dans le n° 83 (3^{me} trimestre 1959) du Bulletin économique et social (Urbanisation d'un bidonville — Bordj Moulay Omar de Meknès) — Cette étude avait pour objectif de définir les conceptions et les solutions adoptées à l'égard de l'urbanisation de ce bidonville, afin de permettre son intégration, de manière esthétique et

sociale, dans le plan d'extension du secteur de la ville nouvelle de Meknès, tout en tenant compte de la conjoncture économique actuelle et de certaines tendances intervenues dans les questions d'habitat.

Des descriptions de bidonvilles figurent également dans le chapitre B de l'étude de M. Nespola sur Kénitra (historique et analyse du développement de l'agglomération et du port et ses incidences sur l'évolution de l'économie du Rharb. - Article publié dans le n° 85 du Bulletin économique et social du 1^{er} trimestre 1960).

On trouvera enfin un assez grand nombre d'indications sur les structures familiales et les ressources des familles de l'ancien bidonville du Derb Jdid de Casablanca dans l'article publié sous la signature de M. de Montmarin dans le Bulletin économique et social n° 80, 4^{me} trim. 1958, « Les Nouvelles solutions en matière d'habitat et leur application au Derb Jdid ».

4. LE PROBLEME DU LOGEMENT DES TRAVAILLEURS

Il est bien évident que les services techniques chargés d'appliquer la politique du logement du Gouvernement (et en particulier le Service du logement de la Circonscription de l'Urbanisme et de l'Habitat) ont cherché à chiffrer les besoins en logements des populations urbanisées. Nous y avons déjà fait allusion à l'occasion de l'étude de la population agglomérée pouvant être considérée comme excé-

dentaire.

Lors de l'élaboration du plan biennal 1957-1959, les chiffres suivants, représentant les besoins globaux urbains, avaient été retenus :

Bidonvilles	300 000 hab.
Logements surpeuplés ou insalubres	350 000 hab.
Accroissement sur 5 ans	300 000 hab.

Pour 1960, l'évaluation de ces besoins est donnée par un tableau annexé, assorti des remarques suivantes :

a) Bidonvilles

D'une part, en 1957, le nombre d'habitants des municipalités logés en bidonvilles avait été sous-estimé, d'autre part les habitants des bidonvilles des centres, sur lesquels aucun renseignement n'était disponible, n'avaient pas été décomptés. Les réponses aux questionnaires, parfois rectifiées pour tenir compte des résultats précis d'enquêtes récentes, ont permis d'obtenir les chiffres d'habitants de bidonvilles, qui sont sensiblement les suivants :

Municipalités	405 000
Centres	45 000
Ensemble	450 000

b) Habitants des quartiers surpeuplés ou insalubres

Il s'agit d'une catégorie de besoins dont l'importance est, par elle-même, assez difficile à apprécier. Il est, en effet, malaisé de distinguer les habitations surpeuplées, dont il suffit de recaser ailleurs une partie des occupants pour que les autres disposent d'un logement correct, des habitations insalubres dont tous les habitants doivent être relogés.

Chaque fois que la nature des réponses l'a permis les besoins ont été calculés en comptant la totalité des habitants des quartiers insalubres et le nombre d'habitants qu'il fallait desservir des quartiers surpeuplés pour ramener à une densité normale celle de ces quartiers considérés. Dans les autres cas, les besoins ont été évalués à 50 % des données brutes des questionnaires.

En appliquant ces principes, le bilan des habitants à reloger des quartiers surpeuplés ou insalubres a pu être ainsi estimé à :

Municipalités	445 000
Centres	45 000
Ensemble	500 000

c) Besoins solvables

Si les chiffres précédents représentent bien le total des besoins réels, ils ne constituent pas, pour autant, une évaluation exacte de la « demande » en logements, au sens économique. Celle-ci est fonction, en effet, de deux éléments principaux :

- d'une part, du « coût » du logement (en location ou en accession à la propriété) ;
- d'autre part, du revenu des habitants à loger.

On a essayé d'évaluer le « coût » des diverses solutions d'habitat qu'il est possible d'envisager actuellement.

Pour estimer le revenu mensuel par famille, que suppose l'adoption de l'une ou l'autre de ces solutions, il a été admis que le montant du loyer ne pouvait pas dépasser 15 % de ce revenu.

Ce chiffre constitue certainement un maximum, notamment pour les bas salaires.

Sur ces bases, l'adoption de la solution minimum d'habitat (20 dirhams par mois) suppose un revenu mensuel de l'ordre de 120 DH. Il convient de souligner que ceci ne permet d'accéder qu'à un logement de normes très réduites et qui ne peut donc faire l'objet de programmes très importants.

Un revenu mensuel de l'ordre de 200 à 250 dirhams est nécessaire pour accéder à la majorité des logements construits par l'Etat. Quant aux constructions privées, elles ne s'adressent, dans les circonstances actuelles, qu'aux familles dont le revenu atteint 400 à 500 dirhams par mois.

Comment se situent, par rapport à ces chiffres, les revenus de la population à loger pour chacune des trois catégories évoquées précédemment ? Il est beaucoup plus difficile d'apporter une réponse à cette question, les renseignements statistiques étant très insuffisants.

Il paraît seulement possible d'avoir une idée du pourcentage des besoins supérieurs au seuil de revenu mensuel de 120 dirhams par famille, envisagé précédemment. Pour chaque catégorie la proportion de « solvables » peut être estimée de la façon suivante :

1° **Bidonville.** — Les enquêtes menées dans les Municipalités permettent de dire que la proportion de solvables est en moyenne de 40 %. Dans les centres, elle est certainement beaucoup plus faible et 20 % semble constituer un maximum.

2° **Surpeuplement.** — On peut admettre que la grande majorité des habitants de cette catégorie étant logée en « dur », paye déjà un loyer et peut donc être considérée comme solvable.

3° **Accroissement de la population.** — La solvabilité de la tranche de population correspondant à l'accroissement démographique dépendra du taux d'expansion de l'économie. Si celui-ci était, en milieu urbain, du même ordre que le taux d'accroissement démographique naturel (2,5 à 2,6 % par an), on pourrait admettre que :

- la tranche de population correspondant à l'accroissement démographique naturel (75 % de l'accroissement total) aurait un emploi assuré et serait, de ce fait, solvable ;
- la tranche de population correspondant à l'exode rural (25 % de l'accroissement total) serait sous-employée, donc insolvable.

Il convient de souligner que les pourcentages de solvabilité, avancés ci-dessus pour ces différentes catégories de besoins, ne sont que des hypothèses. D'autre part, l'absence de renseignements statistiques complets ne permet pas de préciser les points suivants :

- classement de la population par tranches de revenus ;
- classement de la population selon la composition de la famille.

Une planification poussée du logement devrait tenir compte de ces deux éléments : cela sera peut être possible lorsque seront dépouillés les résultats du prochain recensement.

Sous toutes les réserves qui les accompagnent, les considérations qui précèdent ont permis de dresser l'inventaire suivant les besoins à prendre en compte :

	Besoins globaux		Besoins solvables		Ensemble
	Estimation 1957	Estimation 1960	Municipalités	Centres	
Bidonvilles	300 000	450 000	162 000	9 000	171 000
Logements insalubres ou surpeuplés	350 000	490 000	445 000	45 000	490 000
Accroissement sur 5 ans	300 000	500 000	334 000	41 000	375 000
Total	950 000	1 440 000	941 000	95 000	1 036 000

Nous reviendrons plus loin sur les objectifs du plan et sur les réalisations effectives.

5. L'URBANISATION ET LA MAIN-D'ŒUVRE

L'une des caractéristiques de l'urbanisation au Maroc réside dans le fait que le pourcentage de population active y apparaît de plus en plus réduit. Ce fait est dû à la stabilisation des emplois en face d'une population urbaine en constante expansion.

Malheureusement les statistiques sur la population active sont encore très insuffisantes et il est difficile d'avancer des chiffres dans ce domaine.

Cette diminution relative de la population active a conduit le gouvernement — ainsi que nous le verrons plus loin — à réserver en priorité aux travailleurs les logements construits sur fonds d'Etat.

Notons, dans cet ordre d'idées, que la population active représente dans le Monde 41 % de la population totale (30 % en Asie, 45 % en Europe). Au Maroc, elle n'est que d'un tiers environ. La principale caractéristique de toute société, du point de vue économique, social et politique, est l'importance du groupe des salariés. En Amérique du Nord, les 4/5 de la population active sont des salariés. En Asie, pays agricole, cette proportion n'est que de 1/5 à 1/3. Au Maroc, la proportion moyenne des salariés de l'industrie, c'est-à-dire en fait des travailleurs urbains par rapport à la population active (375.000 salariés pour 1 million de travailleurs dans les villes), est également assez faible, du fait que l'artisanat emploie relativement peu d'ouvriers salariés.

Le fait le plus grave réside dans la diminution relative du nombre des jeunes travailleurs, à la fois du fait du chômage structurel, mais aussi et surtout du fait que les artisans et les patrons du secteur privé se refusent de plus en plus à assurer l'apprentissage,

laissant ce soin aux Pouvoirs publics et aux organismes importants.

L'emploi et le chômage

L'emploi s'est élevé depuis la guerre dans presque tous les pays du monde ; mais il s'est élevé par à coups successifs. On a constaté un ralentissement en 1949, au moment du désarmement, et une augmentation en 1953, après la guerre de Corée. Mais cette amélioration de l'emploi de 1951 à 1955 n'a pas été égale pour tous les pays ni dans tous les secteurs, l'emploi s'étant beaucoup plus développé dans l'industrie que dans l'agriculture.

Toutefois, le Maroc connaît depuis quelques années une crise économique assez grave qui a été caractérisée par un ralentissement du développement de l'emploi. Les industries qui se sont créées depuis l'Indépendance ont été généralement très mécanisées et n'ont permis que la création d'un nombre d'emplois relativement limité. Le nombre des manœuvres employés dans les usines étant lui-même assez limité, le développement de l'emploi n'a pas, de loin, suivi l'accroissement démographique.

Il en est résulté un foisonnement assez net des petites entreprises artisanales parallèlement à un chômage structurel assez important. Bien qu'on ne dispose d'aucune statistique sérieuse dans ce domaine, on estime que l'effectif des chômeurs permanents à Casablanca dépasse probablement 100.000 et qu'il y a lieu d'y ajouter un nombre au moins équivalent de chômeurs partiels ce qui, bien entendu, aggrave le problème de l'urbanisation.

6. ASPECTS ECONOMIQUES GENERAUX DE L'URBANISATION

Si le revenu national à prix constants s'accroît de 2 ou 3 % par an en moyenne au cours des prochaines années ce qui — d'après les économistes — constitue déjà une hypothèse relativement favorable et si, compte-tenu du développement très lent de la production agricole, le développement des activités secondaires et tertiaires s'accroît de 4 à 5 %, ce qui constitue là aussi une hypothèse favorable, les villes du Maroc pourraient sans aucune amélioration du niveau de vie actuel, absorber une augmentation de population au rythme de 4 % par an environ.

Or, entre 1952 et 1961, c'est-à-dire en 9 années,

la population urbaine s'est accrue de plus de 34 %, c'est-à-dire à un rythme annuel moyen de l'ordre de 4 %, si bien que, si le déséquilibre ne risque pas trop de s'aggraver en valeur relative, il ne tend pas non plus à se résorber. En valeur absolue, le nombre des habitants excédentaires ne cessera donc pas de croître.

La solution du problème ne réside pas seulement dans la construction de logements dont la multiplication incitera indirectement au regroupement urbain mais dans la création d'emplois nouveaux et dans une rapide relance de l'activité économique.

7. ASPECTS PSYCHOLOGIQUES ET SOCIOLOGIQUES DE L'URBANISATION

Les problèmes psychologiques et sociaux qui se posent dans les médinas et plus particulièrement à Casablanca ont été excellemment décrits par le D^r Baquet dans un article paru dans le n° 72 du 4^{ème} trimestre 1956 du Bulletin économique et social sous le titre : « La médecine dans les quartiers suburbains de Casablanca ».

Les principaux aspects psychologiques de cette urbanisation récente ont trait au déracinement, à la désintégration de la structure familiale, à la désintégration de l'esprit communautaire, à l'enseignement, à la formation professionnelle, aux loisirs et aux occupations extraprofessionnelles, enfin à la criminalité, à la délinquance et à la prostitution.

Le **déracinement** est l'état d'esprit des ruraux immigrés, brusquement jetés dans un milieu urbain dont ils n'ont estimé jusqu'ici que les avantages et dont ils mesurent rapidement les difficultés et la misère. Cette impression de déracinement par rapport au milieu familial se traduit assez vite par un profond découragement devant les difficultés de l'existence.

Les premières immigrations étant le fait de jeunes qui, en surnombre dans l'exploitation familiale, sont venus chercher du travail en ville, entraînent assez vite une rupture avec le milieu familial. Il est rare que, dans les premières années tout au moins, et par suite de la précarité de l'emploi, ils puissent fonder un foyer. Les tentations sont grandes de former des liaisons temporaires en dehors du cadre familial et il en résulte assez vite une **désintégration de la structure familiale**.

En outre, affranchis de l'emprise psychologique et morale du milieu rural, l'**esprit communautaire** s'atténue ou disparaît et le déracinement s'accuse.

Même lorsqu'une famille a pu être créée dans le milieu urbain — trop souvent après des échecs répétés — d'autres problèmes vont se poser pour l'éducation des enfants et pour leur formation professionnelle. Les jeunes, livrés à eux-mêmes, surtout lorsque



Photo n° 5 : Type de noualla installée à proximité des villes.
(noualla installée près de Salé)

les parents travaillent au dehors, vont être la proie des tentations les plus dangereuses et, faute d'un cadre communautaire imposant une discipline suffisamment stricte, on observera toutes les tares, les misères et les vices d'une jeunesse avide de profits immédiats et laissée sans surveillance. D'où le développement de la **délinquance**, de la **prostitution** et de la **criminalité**.

L'effort du gouvernement, ainsi que nous le verrons plus loin, se porte actuellement vers le **développement de la scolarité** et surtout vers la **formation professionnelle**, parallèlement à un effort de regroupement des jeunes (scoutisme, sports, assistance sociale, syndicalisme) en vue d'un emploi rationnel des loisirs.

8. URBANISATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Les conséquences des phénomènes d'urbanisation ci-dessus décrits devraient normalement se révéler néfastes sur le niveau de la santé publique.

L'entassement, la promiscuité, les villages de néo-formation, les déséquilibres sociaux, psychiques, etc. ne peuvent être que générateurs de maladies physiques et mentales et favoriser l'apparition des phénomènes de fuite devant les réalités, tels que l'alcoolisme et les toxicomanies.

Le Maroc n'échappe pas théoriquement à ces fléaux ; mais il est difficile d'aller plus avant pour les décrire avec précision et effectuer des comparaisons valables sur le plan statistique.

DIFFICULTÉS D'ÉVALUATION

En effet, il serait absolument nécessaire de posséder des statistiques de mortalité et de morbidité valables, c'est-à-dire basées sur un état civil rigoureux. Cette première source de références manque actuellement encore au Maroc et l'on est obligé de se reporter à des impressions ou à des études fragmentaires pour tirer des conclusions sur l'influence de l'urbanisation sur la santé publique.

Une autre source de difficultés réside dans le fait de l'inégalité absolue des moyens thérapeutiques mis à la disposition des milieux urbains et ruraux et l'image d'Épinal montrant l'enfant des campagnes sain et bien portant et la pâle jeunesse des manufactures est singulièrement dépassée, même au Maroc, parce que l'enfant des campagnes dispose de possibilités de soins et d'orientation éducative singulièrement moins développés que l'enfant des villes qui se trouve à proximité des grands hôpitaux et des dispensaires médicaux et de Santé publique, déjà suffisamment nombreux.

Tout au plus pourrait-on trouver sur le plan de certaines maladies transmissibles des différences explicables entre ville et campagne. Encore que certains milieux réputés ruraux, tels que l'ensemble du Sud marocain, représentent, vu la configuration de l'habitat, un agglomérat de grands noyaux urbains où les promiscuités sont aussi grandes que dans un village néo-formé.

La même confusion règne au sujet de la malnutrition car celle-ci est plus le fait du manque d'éducation sanitaire que du manque de ressources locales et — toutes choses égales d'ailleurs — les ressources locales manquent très souvent dans les campagnes autant que l'éducation sanitaire, alors que l'équipement social urbain, si faible soit-il, apporte dans la plupart des villes un correctif appréciable.

Aussi ne devra-t-on pas s'étonner des résultats de certaines études qui sont relatées ci-dessous et qui tendent à montrer que le niveau de santé publique

semble meilleur dans les zones urbaines et dans les zones rurales alors que jusqu'ici on s'est permis d'insister sur les différences, dans le sens défavorable, de la campagne sur la ville.

QUELQUES ÉLÉMENTS D'ÉTUDE

1° Mortalité générale et mortalité infantile

Aucune donnée valable n'est encore disponible dans ce domaine au Maroc, notamment en ce qui concerne les données comparatives entre le milieu rural et le milieu urbain.

Considérée dans son bilan, la situation sanitaire d'un pays ou de l'une de ses régions se mesure mieux encore, c'est là un fait bien connu, avec des données provenant de la mortalité générale et plus particulièrement de la mortalité infantile. Au Maroc, outre les recensements de la population permettant de faire des bilans démographiques entre la natalité et la mortalité, il existe bien quelques monographies comportant des renseignements séparés pour chacun des facteurs intervenant dans les variations de la population. Des données représentatives des milieux urbains et ruraux ne seront cependant disponibles que dans un an environ, lorsque seront connus les résultats de l'enquête à objectifs multiples (comportant notamment l'établissement des taux démographiques) qui se déroule actuellement sur l'ensemble du pays. Un fait néanmoins semble se dégager : **la situation sanitaire générale est sensiblement moins bonne en milieu rural.**

2° Etude comparative de certaines maladies transmissibles et contagieuses

a) Tuberculose

La meilleure étude que nous possédions dans ce domaine a été faite à la station-pilote de la Cité Yacoub el Mansour de Rabat, il y a quelques années, à l'occasion de la vaccination anti-tuberculeuse par le B.C.G.

La morbidité tuberculeuse avait été trouvée de l'ordre de 400 pour 100 000 habitants, alors qu'à la même époque, elle était de 56 pour 100 000 habitants dans certains pays d'Europe. Ceci signait l'influence des conditions d'hygiène défectueuses et de l'entassement des populations sur la morbidité de cette maladie.

Une étude a été faite par les mêmes auteurs sur la mortalité par tuberculose pulmonaire dans les villes érigées en municipalités, qui démontre les heureux effets conjugués de la campagne de lutte anti-tuberculeuse par la vaccination et par la multiplication des services de dépistage et de traitement.

Les études ultérieures sur le même sujet ont confirmé que la mortalité par tuberculose a subi une

chute considérable en milieu musulman, dans des proportions identiques (en valeur absolue, même plus importante) à celles enregistrées en milieu européen. Cette mortalité reste encore élevée; mais que l'on veuille bien considérer qu'il s'agit d'une mortalité essentiellement urbaine. Dans l'ensemble du pays, elle est certainement beaucoup plus faible, d'après les renseignements qu'on possède sur l'infection tuberculeuse en milieu rural et par analogie aux observations faites dans d'autres pays, à une époque où la lutte anti-tuberculeuse se trouvait à un stade comparable au stade actuel du Maroc.

b) **Maladies vénériennes**

Il en est de même pour les maladies vénériennes.

De vastes campagnes ont été organisées au Maroc depuis 10 ans. L'infection par les tréponématoses, ou plus exactement les réactions sérologiques positives, sont infiniment plus importantes dans les villes que dans les campagnes. Les résultats ci-dessous sont ceux des sondages sérologiques 1957-1958, effectués dans des conditions statistiques valables d'échantillonnage statistique :

— Casablanca-Ville :	
Hommes	24,7 %
Femmes	20,3 %
Enfants	6,5 %
— Fès :	
Hommes	26,8 %
Femmes	17,8 %
Enfants	8,1 %
— Oujda :	
Hommes	22,6 %
Femmes	16,7 %
Enfants	3,6 %
— Centres ruraux :	
Hommes	14,2 %
Femmes	12,9 %
Enfants	7,7 %

c) **Trachome et maladies oculaires**

Il est certain que ces maladies, qui causent de nombreuses cécités et revêtent au Maroc une acuité particulière, sont beaucoup plus répandues dans les milieux ruraux que dans les milieux urbains.

Le Maroc possède sur la morbidité trachomateuse une documentation excellente puisqu'il a été un des premiers pays à organiser sur le plan national des campagnes de lutte contre ces maladies.

Si le nombre des trachomateux a atteint le chiffre de 98 % dans les régions rurales du Sud, il s'abaisse généralement à 30 % et 35 % dans les villes les

plus défavorisées, excepté Marrakech où il était de 70 % avant les campagnes de lutte anti-trachomateuse.

Mais ces chiffres sont considérablement plus bas dans les villes où la lutte a été entreprise simultanément sous la forme d'une vaste campagne d'Education sanitaire. Tout s'est passé comme si l'Education sanitaire portait mieux ses fruits dans le milieu urbain et dans certaines villes où la morbidité était inquiétante; le problème semble s'être considérablement amenuisé, alors qu'il demeure angoissant dans la plupart des campagnes.

d) **Paludisme**

En ce qui concerne le paludisme, il est certain que la lutte contre cette maladie est aussi plus efficace dans les villes parce que la concentration des moyens y est meilleure. Il est naturel, en conséquence, de trouver un bilan plus favorable dans ce domaine dans les villes que dans les campagnes.

3° **Etude sur la fréquentation des consultations**

Le même phénomène se retrouve dans l'étude de la fréquentation des consultations médicales et de l'hospitalisation.

Les moyens médicaux de consultation et d'hospitalisation mis à la disposition du public sont bien plus considérables dans les villes que dans les campagnes.

D'une étude faite dans ce domaine en 1952, il résulte que, pour le milieu musulman, il y a 5 consultations annuelles par habitant dans les villes érigées en municipalités contre 0,84 dans le milieu rural. De ce simple chiffre, on peut déduire que, même si les habitants du milieu urbain sont davantage assaillis de maladies — ce qui n'est pas certain — ils ont en tout cas 6 fois plus d'occasions d'être soignés que dans les milieux ruraux.

Pour l'hospitalisation, il en est de même et de chiffres récents on peut conclure que 2,1 lits pour 1 000 habitants sont mis à la disposition des milieux urbains contre 0,57 pour le milieu rural. Une enquête également récente sur le rayonnement de l'Hôpital Avicenne, de Rabat, a montré que 76 % des malades hospitalisés dans cette formation étaient domiciliés à Rabat ou Salé. Un dépouillement plus poussé montrerait sans doute que la majorité des 24 % restants proviennent des régions avoisinantes faisant partie du secteur médical de Rabat et de Salé. Il est bien évident que le rayonnement des services urbains de consultation est encore plus faible.

Nous ne pensons pas que la différence entre les situations sanitaires, rurale et urbaine, du Maroc soit aussi grave que celles des équipements sanitaires respectifs. Il semble néanmoins que le risque de mourir est au moins de 20 à 30 % plus élevé en milieu rural.

CHAPITRE IV

EXEMPLES ET ESSAIS DE SOLUTIONS PRATIQUES

Nous allons examiner dans cette partie de l'étude l'œuvre entreprise par le Gouvernement pour remédier, au moins partiellement, aux conséquences désastreuses d'une urbanisation trop rapide et trop souvent anarchique. Cette œuvre revêt en effet de multiples aspects car elle vise à la fois à maintenir, dans des villes trop vite urbanisées, un niveau sinon suffisant, du moins minimum, de santé physique et morale, à loger dans des conditions décentes une population qui n'a jamais connu les règles d'hygiène urbaine ainsi qu'à fournir un équipement et un cadre social aux quartiers populaires de la périphérie des grandes villes.

Un effort parallèle du gouvernement, entrepris pour essayer de donner une solution efficace au problème de l'urbanisation trop rapide des villes, a eu pour objectif de développer l'industrialisation du Pays. Cette industrialisation dont l'organe promoteur est le Bureau de recherches et de participations industrielles (B.E.P.I.) a déjà à son actif un certain nombre de réalisations importantes, M.A.T.I. F.E.X. (traitement des lièges), S.A.M.I.R. (Raffinerie de Mohammedia), C.O.F.I.T.E.X. (Industries textiles de Fès), Complexe industriel de Safi, Office national du thé, Usine de construction d'automobiles (Berliet-Maroc et S.O.M.A.C.A.), Usine de fabrication d'armements de Fès et, bientôt, Complexe sidérurgique de Nador.

Mais les investissements qu'il faut consentir pour la création d'un emploi permanent nouveau sont de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de dirhams, parfois même de plusieurs centaines, pour des industries très mécanisées comme la S.A.M.I.R., alors que

les investissements de capitaux effectués au Maroc en 1961 n'ont même pas atteint le milliard de dirhams. Autrement dit, le nombre d'emplois nouveaux qui pourront être créés à la faveur des investissements originaires de capitaux extérieurs ne dépasseront guère 20 000 par an, ce qui ne correspond que de très loin à l'augmentation annuelle de population active ou susceptible de l'être (40 000 à 60 000 suivant les estimations). Il apparaît de plus en plus évident que le Maroc doit rechercher des capitaux d'investissement à l'Étranger ou mobiliser son épargne intérieure pour réaliser ses propres investissements.

C. L'INFRASTRUCTURE DES RESEAUX DE SERVICES PUBLICS

Un très gros effort a été entrepris au cours des dernières décennies pour doter les villes et les centres de services publics adaptés aux besoins à desservir.

Les voies publiques ouvertes à la circulation dans les villes érigées en municipalités atteignaient déjà 2 000 kilomètres en 1957. On peut estimer que la longueur développée de la voirie dans les villes et centres autonomes dépasse actuellement 2 500 kilomètres.

Toutes les agglomérations de plus de 10 000 habitants, presque toutes celles de plus de 2 000 habitants, ont été dotées d'adductions d'eau et, pour la plupart d'entre elles, de réseaux de distribution s'étendant jusqu'aux quartiers suburbains.

1. LES SOLUTIONS A CARACTERE TECHNIQUE

A. LES TRAMES SANITAIRES

Parmi les premières mesures prises par les pouvoirs publics en faveur des agglomérations de baraques, surnommées bidonvilles, figure l'établissement de trames sanitaires destinées, dans une certaine mesure, à pallier l'urbanisation défectueuse de ces secteurs.

Les trames sanitaires sont essentiellement un dispositif d'aménagement rationnel des zones peuplées de bidonvilles en vue d'y faire pénétrer les réseaux de voirie, de distribution d'eau, d'égoût et d'électricité. Mais on applique également ce nom aux terrains nus, dotés d'un équipement sanitaire, collectif ou individuel, et divisés en lots sur lesquels les bénéficiaires peuvent édifier eux-mêmes des habitations provisoires, exposées le plus souvent au Sud ou à l'Est.

Un équipement social (écoles, dispensaires, etc.) vient compléter cette infrastructure. Les trames sanitaires sont destinées essentiellement :

- à recueillir les baraques provenant d'un secteur de bidonville en voie de résorption ou de transformation ;
- à y installer le surcroît de population provenant de l'accroissement démographique urbain et de l'exode rural et considéré comme insolvable à l'égard des loyers exigibles par l'habitat en dur ;
- au regroupement des baraques isolées, embryons de bidonvilles insalubres.

Les trames sanitaires sont donc généralement destinées à regrouper la population insolvable en habitations provisoires présentant certaines garanties d'hygiène ; elles constituent des zones de transition dans lesquelles aucune construction « en dur » n'est autorisée.

Depuis peu, les idées anciennes sur les trames sanitaires ont toutefois un peu évolué. On tend actuellement, dans le cadre des travaux de Promotion nationale, à réserver le nom de trame sanitaire aux aménagements qui consistent à remplacer les baraques, vestiges des bidonvilles, par une pièce en dur, dotée, d'un point d'eau et d'un W.C. relié à l'égoût. Cette nouvelle conception des trames sanitaires est appliquée à Marrakech, à Casablanca, à Rabat et à Kénitra.

Considérations techniques sur les trames sanitaires

a) **Le lotissement** : les trames sanitaires sont réalisées sur des terrains périphériques à bon marché, situés à proximité de lotissements d'Etat, afin de permettre aux occupants, dont les ressources financières s'améliorent, de trouver un lot de terrain à bâtir en dur, sans changer de quartier.

La taille des lots des trames sanitaires est variable ; elle est en moyenne de 42 m², ce qui permet, compte tenu du terrain réservé à la voirie, aux espaces libres, etc. (soit 50 % du terrain) de disposer de 100 à 120 lots à l'hectare, représentant une densité de 400 à 500 habitants à l'hectare.

b) **L'équipement sanitaire** : Initialement collectif (WC collectifs, bornes fontaines, lavoirs), cet équipement tend, malgré son faible prix de revient, à être abandonné au bénéfice des équipements individuels.

Dans ce cas, l'eau et l'égoût arrivent sur chaque lot et chaque famille supporte sa propre consommation d'eau.

c) **La voirie et l'électricité** : la grande voirie du plan général d'aménagement ayant un caractère définitif est généralement réalisée ; la voirie intérieure, par contre, est traitée sommairement (par simple nivellement de la plateforme). Quant à l'éclairage public, il est constitué par des points lumineux distants d'environ 50 mètres.

d) **Le problème de l'évacuation des ordures** : Des aires de stockage bétonnées sont prévues pour y stocker provisoirement les ordures, en attendant leur évacuation.

e) **La lutte contre l'incendie** : De larges coupe-feu (40 à 50 m de largeur) sont prévus en vue d'isoler des îlots de 400 à 500 lots et des bouches à incendie sont disposées le long de ces coupe-feu.

En conclusion, les trames sanitaires, bien que conservant un aspect général de bidonville, constituent, par rapport aux bidonvilles anarchiques, une amélioration évidente des conditions d'hygiène individuelle et collective et, par suite, des conditions de vie pour la masse des familles dites insolvables, c'est-à-dire de celles qui ne peuvent payer un loyer même réduit, de l'ordre de 20 à 30 DH par mois.

La réalisation peu spectaculaire de ces trames est le moyen le plus immédiat mais aussi le plus sûr pour lutter efficacement contre l'extension anarchique des bidonvilles.

B. L'HABITAT ECONOMIQUE

Malgré les efforts faits par le Gouvernement pour freiner l'exode rural et pour fixer sur place la majeure partie de l'accroissement de la population des campagnes, il est vraisemblable qu'on ne pourra éviter que se poursuive un certain mouvement de transfert, vers les grandes villes de la côte, des éléments qui n'auront pu s'employer dans le secteur rural.

Aussi bien, le mouvement de construction n'a pu suivre le rythme de l'augmentation de la population urbaine et la surpopulation des médinas, puis la prolifération des bidonvilles en ont été les conséquences inéluctables.

Cette importance croissante des besoins devait amener l'Etat à élargir progressivement ses attributions en matière de logement. C'est ainsi qu'en plus de l'effort de construction directe qu'il menait déjà, le Gouvernement a dû promouvoir une politique de lotissements et d'aide à la construction privée afin que les mal logés eux-mêmes, relayant l'effort de l'Etat, contribuent, par l'apport de leurs ressources, à la solution du problème de l'Habitat.

La construction directe par l'Etat de logements locatifs vise non seulement à satisfaire une partie des besoins, mais aussi à relancer l'activité de la construction. En effet, dans cette branche de l'industrie, particulièrement touchée par le chômage, les chantiers de l'Etat procurent de nombreux emplois.

En 1958, le Ministère des Travaux publics a achevé et fait attribuer 3 600 logements. En 1959, il en a été construit 5 038 ; en 1960, 3 262 et en 1961, 2 459. Depuis 1944, 45 346 logements ont été ainsi construits au titre de l'habitat économique.

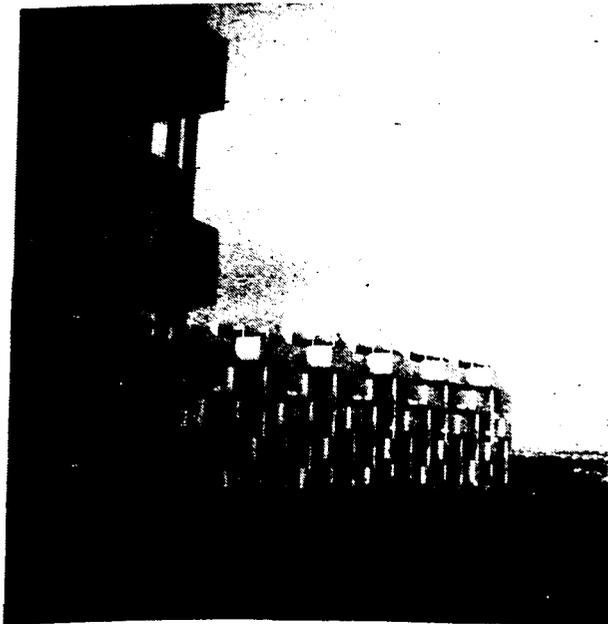


Photo n° 6 : Types d'immeubles de l'habitat économique à Casablanca (quartier de Sidi-Othmane)

Ces réalisations ont notamment porté sur les villes de : Casablanca (Derb Jdid devenu Cité Hassania, Si Ahmed Bernoussi, Carrières centrales, Mohammedia, Plateau) ; Rabat (Yacoub el Mansour, Douar el Akkari et lotissements Yacoubia) ; Meknès (Sidi Baba, Oued Rha, Beni M'Hamed, El Basatino) ; Fès ; Marrakech ; Oujda (Dehar el Mehalla) ; Salé (Tabriket) ; Kénitra (Saknia ; Agadir ; Mohammedia) ; Taza ; Berkane ; Settat ; Khouribga et plus récemment, Tanger, Tétouan et Nador.

Parallèlement à cet effort de construction directe de l'Etat, il importait de favoriser l'investissement dans la construction de l'épargne privée, aussi modeste soit-elle.

Il s'est avéré, en effet, que beaucoup de personnes de condition modeste désiraient construire leur propre logement, mais étaient gênées par l'absence de terrains à portée de leurs moyens.

C'est pourquoi le Ministère des Travaux publics fait porter une part importante de son effort sur l'équipement des terrains en vue de leur lotissement. Les lots ainsi équipés sont vendus à terme ou loués à bail emphytéotique aux particuliers désireux de

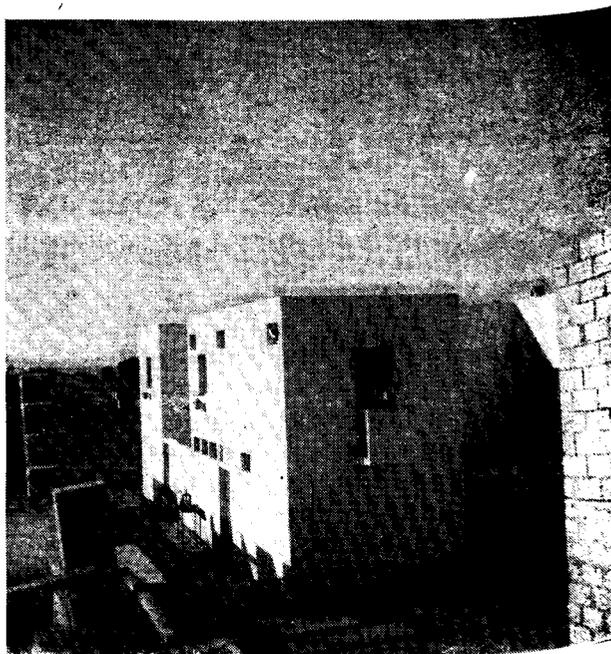


Photo n° 7 : Nouvelles conceptions en matière d'habitat économique — Cité Hassania (ex-derb Jdid,) à Casablanca.



Photo n° 8 : Types de logements d'habitat économique. — Secteur Sidi Bernoussi à Casablanca.

construire. Ceux-ci bénéficient, en outre, d'une aide financière sous forme d'octroi de prêts de l'Etat, remboursables en 10 ans, et d'une aide technique du Ministère des Travaux publics allant de la fourniture gratuite de plans jusqu'aux conseils prodigués sur le chantier même.

Les types de logement réalisés, tant par l'Etat que par les particuliers, ont fait l'objet d'études approfondies, afin de mieux répondre aux conditions de vie modernes ainsi qu'aux goûts et coutumes nationaux.

Les architectes chargés de la recherche de nouveaux plans de logements par le Ministère des Travaux publics, et qui appartiennent aussi bien à l'Administration qu'au secteur privé, se sont efforcés d'apporter à l'ancienne cellule dite « trame 8 x 8 » un certain nombre d'améliorations. Tout d'abord, les nouvelles cellules ont été conçues de manière à permettre, dans tous les cas, la construction d'un étage. Cette condition a, en effet, été considérée comme impérative car, d'une part, les surélévations clandestines, constatées sur les logements 8 x 8 non prévues à cet effet, présentent de réels dangers sur le plan de l'hygiène; d'autre part, en augmentant l'indice de plancher, la construction d'un étage se traduit par une économie sur le terrain et l'équipement. Par ailleurs, le confort a été amélioré par l'incorporation au volume construit de la cuisine, des services et d'une entrée desservant les différentes pièces. Enfin, pour mieux s'adapter aux possibilités financières des intéressés, les architectes ont recherché des plans de logements dont la réalisation peut s'effectuer par tranches successives au fur et à mesure des disponibilités.

B. L'INFRASTRUCTURE DES RESEAUX DE SERVICES PUBLICS

Les principes de la nouvelle politique de l'Habitat, tels qu'ils ont été brièvement exposés ci-dessus, ont inspiré, dès 1958, les programmes du Ministère des Travaux publics. Ces programmes n'ont connu leur plein effet qu'en 1960; mais le sinistre qui, au mois de juin dernier, a détruit une grande partie des bara-

quements provisoires du *Derb Jdid* a donné au Ministère des Travaux publics l'occasion de mettre, dès 1958, les nouvelles idées en application et d'expérimenter les formules envisagées.

Les problèmes soulevés par l'approvisionnement en eau potable des centres urbains ont reçu presque partout des solutions qui traduisent un magnifique effort de réalisation de la part de l'Etat et des Municipalités intéressées. C'est par centaines de kilomètres en effet que se chiffrent les longueurs de conduites d'adduction qui vont chercher, souvent très loin, l'eau nécessaire pour alimenter à la fois les grandes villes de la côte et celles de l'intérieur. Quant à la qualité de l'eau distribuée, elle ne le cède en rien à celle des services publics d'Europe et d'Amérique du Nord, les services d'hygiène provinciaux et ceux des municipalités exerçant une surveillance étroite et continue.

C'est dans un même souci d'hygiène et de service public qu'ont été réalisés les réseaux d'assainissement des grandes villes en vue d'évacuer, sans risque d'épidémie, les eaux pluviales et les eaux d'égoûts. Toutes les villes érigées en municipalités et presque tous les centres autonomes sont actuellement dotés de réseaux d'égoûts fort développés.

L'intérêt de l'alimentation en eau potable et des systèmes rationnels d'évacuation des eaux usées a été d'autant mieux compris au Maroc que l'ancienne capitale de ce Pays, la ville de Fès, est dotée d'un réseau de distribution d'eau et d'évacuation des eaux usées qui remonte à la dynastie des Mérinides et des Wattassides et qui a été perfectionné sans cesse pendant plusieurs siècles. La ville de Fès, qualifiée souvent par ses visiteurs de « ville de l'eau », disposait ainsi en plein Moyen Age d'un réseau de distribution d'eau et d'un réseau d'égout dont les capitales d'Europe ne soupçonnaient même pas l'intérêt.

Il convient enfin de signaler que toutes les villes et tous les centres urbanisés comportent une distribution d'énergie électrique servant à la fois à l'éclairage public et domestique mais aussi au fonctionnement des moteurs artisanaux ou industriels ainsi qu'à celui des installations de toute nature, en particulier des hôpitaux, des centres médico-sociaux et des infirmeries.

2. UN EXEMPLE DE SOLUTION TECHNIQUE : LA CITE HASSANIA (ex-Derb Jdid) DE CASABLANCA

Malgré le caractère particulier que représente l'aménagement de la Cité Hassania de Casablanca, nous croyons utile d'insister spécialement sur les dispositions nouvelles prises pour cet important quartier d'habitat économique dont la réalisation peut être considérée comme une expérience pilote.

La Cité Hassania bénéficiait d'une voirie relative du périmètre municipal de Casablanca, dans l'angle que forment le boulevard de Grande Ceinture et la route d'Azemmour, est, comme son nom l'indique, de création récente.

C'est à la fin de 1949 que la municipalité de Casablanca a regroupé au *Derb Jdid* la plupart des bidonvilles dispersés dans le secteur ouest de la ville : Oasis, Beauséjour, Anfa, etc. Ce regroupement s'est opéré suivant un plan d'implantation préalablement établi.

En août 1957, selon les résultats d'un recensement effectué par les soins du Ministère des Travaux publics, le *Derb Jdid* comptait 4 148 familles totalisant 15 819 habitants. (Densité moyenne par foyer : 3.81 habitants).

La Cité Hassania bénéficiait d'une voirie relativement aérée, de quelques bornes fontaines et de l'éclairage public. Elle disposait, en outre, sur place d'un bâtiment administratif, d'un centre d'éducation de base et d'une infirmerie.

L'enquête, menée en 1957, a également permis d'établir un « zoning de solvabilité » des habitants de l'ex-Derb Jdid. Les foyers ont pu ainsi être classés, selon les ressources mensuelles totales dont ils disposaient, en quatre catégories :

- Sans ressources, chômeurs .. 7 % des foyers
- Ressources mensuelles inférieures à 100 DH 43 % des foyers
- Ressources mensuelles comprises entre 100 et 200 DH : 40 % des foyers
- Ressources mensuelles supérieures à 200 DH 10 % des foyers

Compte tenu des difficultés que présente dans certains cas l'appréciation des revenus globaux d'un foyer et aussi des réticences souvent manifestées par les chefs de foyers dans la déclaration de leurs revenus, on peut penser, et des renseignements plus récents tendraient à le confirmer, que l'échelle des solvabilités est sensiblement supérieure à celle énoncée ci-dessus.

Comme la plupart des bidonvilles du Maroc, le Derb Jdid avait fait l'objet d'études approfondies pour son recasement ; c'est à ce titre que le Service de l'Urbanisme avait confié, dès les premiers mois de 1957, à M. Azagury, architecte à Casablanca, l'étude du plan d'aménagement de la future cité.

La maquette de ce plan avait été exposée à la Foire internationale de Casablanca en 1958.

La Cité Hassania s'étend maintenant sur 80 ha. Le plan a prévu une cité de 30.000 habitants.

Les zones d'habitat comportent des maisons unifamiliales ou bi-familiales à un étage sur rez-de-chaussée et des immeubles d'habitat collectif à deux étages (3 niveaux).

Des secteurs commerciaux, dont certains comportent des boutiques au rez-de-chaussée et des logements à l'étage, ont été répartis dans les différents quartiers de la cité, au centre de laquelle une *kissaria* sera édifiée.

Du point de vue administratif, social et culturel, des emplacements ont été réservés pour la construction des édifices suivants :

- 1 bureau d'Arrondissement ;
- 1 maison de jeunes ;



Photo n° 9 : Les réalisations de l'habitat économique
Les grands ensembles architecturaux. — Cité Hassania à Casablanca.

- 3 postes de police ;
- 2 bureaux P.T.T. ;
- 3 centres de Protection maternelle et infantile ;
- 1 dispensaire ;
- 1 bureau d'hygiène ;
- 3 écoles primaires ;
- 1 centre d'éducation de base ;
- 1 mosquée ;
- 3 fours ;
- 1 hammam.

La majorité des terrains sur lesquels s'étend la Cité Hassania est la propriété de l'Etat et c'est une des raisons pour lesquelles les études correspondantes étaient déjà très avancées. Certains logements expérimentaux avaient même été lancés au début de l'année 1958.

L'incendie, survenu au Derb Jdid le 11 juin 1958, devait décider les Pouvoirs publics à adopter une solution de recasement prioritaire et plus rapide que celle initialement envisagée.

Tandis que les Autorités municipales, le Ministère de la Santé publique, l'Entraide nationale, les F.A.R., divers organismes de bienfaisance et des groupements volontaires, subvenaient aux premiers besoins des sinistrés, grâce à des subventions publiques et à des dons émanant de particuliers, de sociétés ou de pays étrangers, le Ministère des Travaux publics établissait un programme de première urgence, à mettre immédiatement en œuvre. Ce programme avait déjà été exposé par le Ministre des Travaux publics le 19 juin 1958 lors de sa visite au Derb Jdid et il avait fait, par la suite, l'objet de plusieurs articles de presse.

Ce programme prévoyait, au titre de 1958 :

- d'une part, la construction de logements locatifs d'Etat ;
- d'autre part, la construction de logements par des particuliers bénéficiant de l'aide technique et financière de l'Etat.

Les constructions d'Etat sont de différents types :

- a) Maisons bifamiliales, comportant deux logements superposés, indépendants, tant en ce qui concerne les accès que les vues. Chaque logement se compose de 2 pièces, 1 cuisine et 1 salle d'eau.
- b) Immeubles à 2 étages sur rez-de-chaussée, de 24 appartements chacun, desservis par 4 escaliers. Chaque appartement comporte 2 pièces, 1 cuisine, 1 salle d'eau et 1 loggia pouvant faire office de séchoir.
- c) Enfin, dans un souci de recasement rapide et dans le but d'abriter provisoirement les familles sinistrées aux plus faibles ressources, le Ministère des Travaux publics a fait réaliser des logements d'urgen-

ce, susceptibles d'améliorations et d'agrandissements ultérieurs.

Parallèlement à ce programme de constructions d'Etat, des lots à bâtir, équipés par les soins du Ministère des Travaux publics, ont été mis à la disposition des sinistrés, candidats à la construction, auxquelles deux solutions ont été offertes :

Dans la formule du lot évolutif, l'attributaire du lot est locataire emphytéotique du terrain moyennant un loyer très modeste (de l'ordre de 3 DH par mois). Il réalise un logement sommaire (1 pièce, cuisine, salle d'eau) grâce à son apport personnel (500 DH) et à un prêt que lui consent la Caisse régionale d'épargne et de crédit (1 500 DH). Il rembourse ce prêt en 10 ans à raison de 18 DH par mois environ.

La solution du lotissement économique étant proposée aux chefs de foyers disposant de ressources sensiblement supérieures, le lot à bâtir leur était vendu à terme, moyennant un versement comptant de 500 DH et le paiement du solde en 10 ans. La construction d'un logement de 2 pièces, cuisine, salle d'eau est réalisée grâce à un apport personnel de 1 000 DH et à un prêt de 2 500 DH. Les mensualités afférentes au paiement du terrain et au remboursement du prêt s'élèvent au total à 43 DH environ.

La formule du lotissement économique était également offerte à des commerçants sinistrés du Derb Jdid. Sur le lot dont ils se rendaient acquéreurs, ces derniers pouvaient construire une boutique au rez-de-chaussée et un logement à l'étage. (Architecte : M. Mauzit).

Les candidats à ces différentes formules de construction privée ne réalisaient dans un premier temps que tout ou partie du rez-de-chaussée mais le logement pouvait toujours être ultérieurement amélioré ou agrandi, soit pour les besoins familiaux, soit pour un usage locatif.

Le programme tracé par le Ministre des Travaux publics lors de sa visite du 19 juin 1958 et au cours de laquelle S.A.R. la Princesse Lalla Aïcha avait posé la première pierre des constructions d'Etat est aujourd'hui à peu près achevé.

Tout d'abord, le Ministère des Travaux publics a réalisé l'équipement général en voirie, eau, égoût et électricité du secteur en construction.

2 500 logements d'Etat ont été construits.

En ce qui concerne les constructions privées, 950 logements ont été réalisés.

Tous les sinistrés, logés provisoirement sous la tente, ont été recasés dans des logements « en dur ».

Les études concernant l'équipement social ont été concurremment menées : une première réalisation a consisté en l'édification d'une école de 10 classes pour garçons et filles.

Ainsi, la reconstruction de la Cité Hassania apparaît elle comme une véritable expérience pilote d'habitat économique.

Un quartier modèle où les habitants peuvent disposer de logements sains et confortables a pris toute la place de l'ancien bidonville. Cette opération aura

constitué, pour les services du Ministère des Travaux publics, un test plein de fructueux enseignements.

Ceux-ci ont été mis à profit, pour l'application sur l'ensemble du Royaume, de programmes d'habitat visant à satisfaire progressivement les besoins en logements.

3. L'INFRASTRUCTURE SANITAIRE

Nous avons vu plus haut quelle était la situation d'un pays en voie de développement comme le Maroc vis-à-vis des problèmes de santé publique posés par l'Urbanisation.

L'urbanisation est :

- théoriquement génératrice de malaises sociaux et d'un certain nombre de maladies sociales ou autres,
- théoriquement aussi, génératrice de déséquilibres, les campagnes représentant un meilleur état d'équilibre sur le plan social,
- mais, en pratique, l'équipement sur le plan des soins et de l'Education Sanitaire étant plus poussé dans les villes, il est difficile d'affirmer par des études statistiques valables que l'état de santé soit meilleur dans les campagnes que dans les villes.

Au Maroc, le Plan quinquennal d'équipement sanitaire 1960-1964 a pour but principal d'équilibrer en matière de soins et d'Education sanitaire le milieu rural avec le milieu urbain, de « personnaliser » les soins médicaux en portant à domicile les consultations et l'éducation, après un fichage général de la population.

Ainsi, dans quelques années, ayant construit un dispensaire de Santé publique pour 15 000 habitants, tant dans les campagnes que dans les villes, chargé de la même action avec les mêmes méthodes de travail, le Gouvernement marocain sera-t-il en mesure d'appréhender avec plus de précision les problèmes

de Santé publique qui se posent dans les milieux rural et urbain et d'y apporter des solutions plus efficaces.

Déjà une centaine de dispensaires ruraux ont été mis en service en 1961-1962 et, sur une grande partie du territoire national, un faisceau d'informations très important est réuni. Les techniques de visites domiciliaires, imposées par l'éradication du paludisme et la politique générale de santé publique, urbaine et rurale, pallient les insuffisances de l'Etat-civil signalées plus haut. Par ailleurs, les progrès sensibles de l'Education sanitaire en milieu rural permettent d'espérer qu'à l'exemple de la lutte anti-trachomateuse, les maladies transmissibles ou sociales se trouveront sensiblement moins importantes que par le passé, voire même disparaîtront par les vaccinations, l'amélioration de l'hygiène, etc. Les maladies vénériennes, si faciles désormais à neutraliser par quelques injections de pénicilline, pourront disparaître également si l'action domiciliaire s'étend à l'ensemble du pays. L'Education sanitaire et les réalisations de l'Etat dans le domaine de l'assainissement et de la transformation de l'Habitat doivent améliorer également de façon considérable dans un avenir prochain le niveau de santé du milieu rural et des villages néo-formés.

Ainsi, un plan de Santé publique coordonné, en cours d'exécution, semble être la solution la meilleure pour élever le niveau de santé. Il est en tout cas le seul moyen pour connaître de façon claire et complète les vraies différences qui existent entre ville et campagne sur le plan « Santé publique » et y apporter des remèdes.

4. L'EDUCATION POPULAIRE ET L'ORGANISATION DES LOISIRS

Nous savons désormais que l'exode des populations du secteur agricole vers les autres secteurs productifs n'est pas provoqué seulement par des causes économiques.

Souvent aussi, il est dû à de multiples raisons où se rencontrent : l'angoisse d'échapper à un milieu fermé et sans avenir, la soif de nouveauté et d'aventure qui étreint la génération montante. Cette « nouvelle vague » des moins de 21 ans qui, au Maroc, atteint le pourcentage le plus élevé du monde — 52 % de la population totale — exacerbée par les films et les disques, et qui est prise au mirage d'une vie qui apparaît plus libre, avec la jouissance de faci-

lités qu'offrent certaines grosses agglomérations mieux dotées en équipements techniques modernes.

Le secteur agricole est — au Maroc comme dans bien d'autres pays — un secteur déprimé, qu'il s'agisse de l'indice de productivité, de la qualification de la main-d'œuvre ou du niveau de vie économique et social.

Le problème de fond est là : il s'agit d'œuvrer pour que le niveau de vie (ce qui est, à proprement parler, l'urbanisation) des populations du secteur agricole s'écarte le moins possible du niveau de vie des populations du secteur industriel, pour que les

agriculteurs n'aient pas un complexe d'infériorité, qui les fasse se ruer inconsidérément, d'une manière anarchique et sans préparation, vers les secteurs industriels — et pour que, au contraire, ils soient convaincus — réellement — que dans leur milieu agricole, ils peuvent développer leur personnalité, disposer d'équipements techniques collectifs et de saines distractions éducatives et, ainsi, considérer l'avenir avec confiance.

Dans l'effort d'urbanisation que les pouvoirs publics déploient, le champ d'application ne doit pas seulement couvrir la mise en place d'équipements techniques, de travaux publics, d'organismes administratifs ou de santé publique, mais viser l'information et l'éducation des populations pour rendre celles-ci aptes à les utiliser d'une manière adéquate.

Ce rôle indispensable de préparation, d'éducation des populations, revêt un volume véritablement colossal au Maroc puisqu'il doit s'appliquer en même temps, non seulement aux jeunes d'âge scolaire, sur toute l'étendue du pays, mais aussi aux adultes aussi bien du secteur industriel que du secteur agricole, car il existe encore au Maroc un très fort pourcentage d'analphabètes (plus important chez les femmes que chez les hommes).

Qui va se charger de cette éducation, de cet enseignement, de cette information ?

Notons-en tout de suite les caractéristiques essentielles :

- 1° Commencer au plus jeune âge ;
- 2° Se poursuivre d'une manière permanente ;
- 3° Etre mis en application à tous les moments de la vie quotidienne ;
- 4° Que tous les efforts soient coordonnés pour que non seulement ils ne s'annulent pas mais qu'ils s'appuient les uns sur les autres.

Au Maroc les besoins en cette matière sont tellement urgents, de première importance et d'un volume si impressionnant, que leur satisfaction revêt un aspect particulier et que des techniques spéciales ont dû être mises au point pour atteindre cet objectif véritablement démesuré et qui, cependant, s'il n'était poursuivi qu'avec des techniques traditionnelles utilisées dans les pays fortement industrialisés, ne pourrait probablement pas être atteint.

C'est ainsi qu'au Maroc, en dehors de la famille et des établissements scolaires — tout en collaborant constamment avec ces deux bases essentielles et prolongeant leur action — il a été créé un département ministériel dont l'appellation — « Jeunesse et Sports » — est loin de recouvrir toutes les nombreuses activités.

Créé en décembre 1940, il a d'abord reçu la mission d'agir en vue de développer harmonieusement le corps et l'esprit des jeunes dans un climat de compréhension, de camaraderie et d'esprit critique, au sein des mouvements de jeunesse, des associations sportives et des associations culturelles, fai-

sant se rapprocher — donc se mieux connaître et se mieux comprendre — tous les milieux sociaux, qu'ils soient des villes ou des campagnes.

Mais, très peu de temps après, le gouvernement, se rendant compte d'une part de l'importance et de la qualité des résultats obtenus par l'action efficace et dynamique des agents de la « Jeunesse et des Sports », d'autre part du fait qu'un grand nombre de besoins en matière d'éducation restaient non satisfaits, décida d'accroître les attributions de la Direction de la Jeunesse et des Sports. Il lui fit prendre en charge aussi bien la protection de l'enfance et la récupération sociale des jeunes gens et des jeunes filles, inadaptés ou délinquants, que mettre en œuvre les techniques et l'esprit de l'éducation de base au profit des adolescents et des adultes des deux sexes, des villes et des campagnes, qui n'avaient pas pu fréquenter les établissements scolaires. Il voulut également leur permettre d'acquérir rapidement les notions indispensables à leur intégration harmonieuse dans l'ensemble des efforts de rattrapage engagés, autrement dit à leur urbanisation nécessaire.

Le cadre de cette étude ne permettant pas une présentation détaillée de l'actuel Direction de la Jeunesse et des Sports, nous nous contenterons de donner les grandes lignes de la structure de ce département et des ses principes d'action, terminant ce tour d'horizon rapide par quelques résultats chiffrés.

En dehors des services administratifs habituels qui existent dans tout Service les activités qui relèvent organiquement et réglementairement de la Direction de la Jeunesse et des Sports sont réparties en trois sous-directions et un bureau autonome :

1° La sous-direction de la Jeunesse, qui comprend deux bureaux :

- le Bureau des Jeunes,
- le Bureau de l'Action éducative et de l'Enfance inadaptée.

2° La sous-direction de l'Education physique et des Sports qui comprend trois bureaux :

- le Bureau des Sports,
- le Bureau de l'Education physique,
- le Bureau de l'Equipe et du matériel sportifs.

3° La sous-direction de la Promotion populaire qui comprend trois bureaux :

- le Bureau de la Promotion féminine,
- le Bureau de la Promotion masculine,
- le Bureau de la Culture populaire.

4° Un bureau autonome : le Bureau des relations internationales des jeunes.

Le Bureau des Jeunes a pour mission fondamentale le développement d'une éducation active et moderne bien adaptée aux besoins des enfants et des adolescents du Maroc.

Cette éducation est complémentaire de celle que doit donner l'école, avec laquelle elle n'interfère d'ailleurs pas.

Elle est donnée soit au sein d'associations privées permanentes, soit dans des collectivités de jeunes à fonctionnement saisonnier, telles que les colonies de vacances ou les circuits et voyages d'études, soit encore dans des centres et ateliers éducatifs, appartenant en propre à la Direction.

Le Bureau de l'Action Educative et de l'Enfance inadaptée a pour mission essentielle de protéger l'enfance en danger moral et de rééduquer les jeunes délinquants et délinquantes. En effet, le législateur s'est refusé, au Maroc, à considérer les enfants ayant commis des délits, comme des coupables et n'a pas voulu, à ce titre, les mettre au ban de la société dont ils n'étaient le plus souvent que des victimes. A dix ou quinze ans, l'avenir d'un individu ne peut encore être irrémédiablement compromis par un comportement mal adapté socialement. Le rôle des éducateurs de ce bureau est de rechercher, pour chacun et chacune des mineurs inculpés, les raisons profondes de son acte anti-social et d'agir, alors, en connaissance de cause, avec doigté, souplesse et persévérance pour aboutir à sa réinsertion dans la société. Ainsi, la mesure prise par le juge des enfants, grâce aux études, enquêtes et observations des éducateurs de ce Bureau, à l'égard du jeune délinquant, a-t-elle un caractère essentiellement pédagogique et non repres-

Pour réaliser son action thérapeutique, le Bureau dispose de trois sortes d'établissements :

1° **des Centres d'observation** (pour garçons ou pour filles) qui doivent déterminer, à l'aide de leurs psychologues et de leurs éducateurs, les causes de la délinquance des mineurs qui leur sont confiés et préconiser, à l'intention du magistrat, les solutions favorables à la réinsertion des jeunes délinquants.

Trois solutions sont possibles :

- l'enfant est remis à sa famille ;
- est placé en liberté surveillée ;
- est confié à un Centre de rééducation.

2° **des Centres de rééducation** : qui sont des internats et qui agissent pour faire retrouver à l'enfant ou à l'adolescent un bon équilibre psychique et où se trouvent aussi bien des classes d'enseignement général que des classes de formation professionnelle. On y vise trois notions essentielles :

a) développement de la personnalité de l'enfant (œuvre de l'éducation de groupe) ;

b) développement du sens social (au travers des activités de loisirs et aussi par le système des « Conseils de Maison ») ;

c) intérêt pour le métier (l'habileté du travailleur est une donnée essentielle de la rééducation).

3° **des foyers d'action sociale** qui ont pour mission de réadapter à la vie de la cité des jeunes issus des Centres de rééducation en leur reconstituant un foyer. En effet, l'internat des centres de rééducation est un milieu stable, protecteur, assurant le vivre et le couvert, les soins ; des amitiés y naissent, des habitudes s'y créent ; mais si la sortie des centres de rééducation donnait directement sur la vie, on pourrait légitimement craindre qu'elle ne soit une raison d'anxiété et qu'elle se révèle génératrice de nouveaux troubles pour le garçon ou la fille qui a déjà souffert de l'existence.

Le foyer d'action sociale a été justement prévu et créé pour assurer une bonne liaison entre le centre de rééducation et l'arrivée à maturité du jeune adolescent.

Le foyer, internat ouvert, situé à proximité des lieux de travail, l'aidera à se réinsérer dans la société et lui permettra d'assurer sa stabilité professionnelle, condition essentielle pour fonder une famille et permettre l'exercice d'une vie normale.

Mais si le fait de soigner et de guérir est bien, il vaut toujours mieux prévenir, et cela est valable aussi bien en matière de maladies physiologiques qu'en matière de maladies mentales ou psychiques et cette préoccupation est bien dans la ligne générale du processus d'une urbanisation préalablement pensée et planifiée.

C'est pourquoi le Bureau d'action éducatrice et de l'enfance inadaptée vient de franchir une nouvelle étape. Depuis peu, il vient en effet de prendre en charge les anciennes « Maisons de Jeunes », qui deviennent maintenant des « Centres d'action éducative », implantés aussi bien en secteur industriel qu'en secteur agricole.

Le Centre d'action éducative (CAE), qui est installé dans un quartier est un service éducatif mis à la disposition des jeunes de ce quartier, âges de plus de sept ans. Avec l'accord des parents, et leur participation effective, comme nous le verrons plus loin, il complète l'éducation familiale et l'enseignement scolaire (quand ceux-ci existent) chargés de la Jeunesse, dans le périmètre couvert par ses propres activités. Il s'adresse avant tout aux jeunes inorganisés du quartier qui n'ont adhéré à aucune association, à aucun mouvement, à aucun club. Les éducateurs des C.A.E. ont reçu mission de porter, de préférence, leur attention sur les plus déshérités des garçons, sur ceux que l'on désigne sous le terme « d'enfants en danger moral ». Ils se doivent d'encourager les jeunes à participer aux activités des divers clubs, associations, groupements et mouvements qui peuvent exister dans leur quartier, si — bien entendu — cette participation est estimée profitable à leur éducation et au développement de leurs aptitudes.

La collaboration étroite et continue des parents — naturels et premiers éducateurs de leurs enfants, en tant que premiers intéressés à l'avenir de ceux-ci —

constitue une des bases fondamentales du fonctionnement et de l'action éducative d'un C.A.E. Mais, une telle collaboration, même mieux, une telle coopération, suppose cependant que les parents soient conscients des problèmes éducatifs nombreux qui leur sont posés par l'éclatement des structures traditionnelles de la vie sociale du fait de la situation économique actuelle, née elle-même de l'accélération du progrès des techniques, et par les influences innombrables (journaux d'enfants, affiches, cinéma et tous les spectacles de la rue) qui s'exercent sur le jeune en dehors du milieu familial. On sent bien que nous sommes là au cœur des processus d'urbanisation des populations, avec, en mains, l'une des meilleures solutions puisqu'elle atteint, en même temps, un ensemble de générations, évitant ainsi le profond décalage qui atteint souvent le développement des mentalités des parents et des enfants, décalage générateur de heurts, de troubles et d'affrontements, décalage toujours dommageable à l'ensemble de la communauté des populations.

Malheureusement, la majorité des parents, surtout dans les milieux économiquement sous-développés, et surtout les mères, dans tous les milieux économiques, alors que ce sont elles les éducatrices naturelles presque jusqu'à l'adolescence des enfants, n'ont pas presque jusqu'à l'adolescence des enfants, n'ont pas reçu l'information et la formation adéquates et manquent encore souvent des moyens matériels, finan-

ciers et intellectuels, ainsi que du temps nécessaire pour s'informer de tous les problèmes qui se posent dans notre monde en plein bouleversement technique, économique et social. De ce fait, les parents sont contraints à la solution du laisser aller et du laisser-faire.

Ce sera donc le rôle de l'équipe des éducateurs du C.A.E. d'aider les pères et les mères, en organisant à leur intention une véritable et indispensable « Ecole des parents », à laquelle seront invités à venir : médecins, enseignants, patrons, chefs de mouvements de jeunesse, etc.

Seuls, les Centres d'action éducative sont actuellement en mesure d'entreprendre cette action d'information qui va rendre à la famille ses vraies et naturelles attributions. Il apparaît en effet que, trop souvent, des organismes publics ou privés, créés dans le but louable de pallier les insuffisances temporaires et involontaires des familles, tendent à prérenniser cette action — qui ne devrait être sentie que comme un dépannage provisoire — et aboutissent à une véritable substitution complète des familles.

C'est par une action lente, persévérante et soigneusement préparée, que les éducateurs des C.A.E. parviendront à créer des groupes de parents conscients de leurs rôles et de leurs possibilités, coopérant complètement avec les éducateurs.

CHAPITRE V

CONCLUSIONS

Au terme de cette étude, il nous reste à formuler quelques conclusions d'ordre général car le problème de la santé publique, en face d'une urbanisation démesurée, anarchique et dévorante, ne peut recevoir que des solutions partielles :

1° Nous avons vu, à l'occasion de l'étude du développement anarchique des grandes villes, combien les Municipalités, les Autorités locales étaient débordées par l'ampleur des problèmes à résoudre, par la multiplicité des services à créer, par la prolifération des cas particuliers à examiner et à résoudre.

C'est surtout à Casablanca et à Rabat que les problèmes se posent avec une acuité particulière. Mais, en réalité, ils se posent pour presque toutes les ou des agglomérations artificielles créés autour d'une exploitation ou d'une industrie et où il a été possible d'imposer aux exploitants la création de logements pour leurs ouvriers.

C'est l'Etat, avec ses administrations centrales, qui seul peut aborder avec efficacité les problèmes soulevés, du point de vue de la santé publique, par l'urbanisation trop rapide des grandes villes. Nous avons vu au chapitre IV qu'il l'a fait avec la largeur de vues et le sens de l'intérêt général qui caractéri-

sé de toute évidence l'œuvre du gouvernement marocain depuis l'Indépendance.

Qu'il s'agisse de création d'industries, d'habitat économique, de réalisations de trames sanitaires, de services publics et de voirie, de services hospitaliers, d'assistance médico-sociale et d'éducation populaire, la plupart des problèmes ont reçu des solutions qui, pour ne pas être encore exhaustives, méritent cependant de retenir l'attention car elles ont déjà dépassé de loin le stade des expériences prototypes pour atteindre celui des réalisations effectives « à l'échelle grandeur », pour employer le langage des architectes.

2° Les premiers essais de réorganisation et de lutte contre le taudis et la maladie devaient de toute évidence porter sur la transformation progressive des bidonvilles.

Le bidonville présente en effet de graves dangers tels que :

— Le surpeuplement, par la division de lots initiaux dont la surface est en général suffisante mais pour une seule baraque (le lot de base étant la sriba de 36 m² environ). La promiscuité devient alors intolérable.

- Le durcissement, par consolidation en « dur », des baraques (par exemple dans le bidonville de Tétouan). De transitoire, cet habitat tend à demeurer permanent.
- Le risque d'incendie (cas du Derb Jdid dont les 2/3 ont été détruites par un incendie en 1959).
- Le péril fécal, notamment dans les bidonvilles qui se sont installés sur les terrains inassainissables (confer. enquête du Dr Matthieu).

Certes le bidonville peut, ainsi que nous l'avons déjà souligné, comporter certains aspects positifs tels que l'individualisation du logement par famille, le caractère rustique mais semi-rural d'une agglomération disposée tout de même au grand air, mais aussi et surtout sa précarité qui permet d'en envisager la suppression rapide lorsque les habitants ont pu être recasés à proximité.

Les mesures prises sur le plan de la prévention des maladies contagieuses et de l'hospitalisation des maladies (Services médico-sociaux installés à proximité des bidonvilles — Visites médicales fréquentes, etc.) ont déjà porté leurs fruits puisque les enquêtes les plus récentes ont montré que **l'état sanitaire y était nettement supérieur à celui des habitants des anciennes et des nouvelles médinas surpeuplées.** Dans ces médinas où l'air, la lumière et le soleil ne peuvent pénétrer, la lutte contre certaines maladies, la tuberculose notamment, est beaucoup plus délicate et difficile.

Il est vrai que, parallèlement à la lutte contre les maladies, le service de l'habitat économique entreprenait d'aérer les secteurs de bidonvilles et de les doter de réseaux d'eau et d'assainissement, premier effort d'urbanisation rationnelle.

3° Il est vrai aussi qu'il existe encore un décalage important entre les efforts entrepris par les différents ministères et services du gouvernement (Santé publique, Education nationale, Travaux publics, Habous, Intérieur, Jeunesse et Sports, etc.) et les résultats obtenus.

Mais on peut espérer que ce décalage se résorbera progressivement au fur et à mesure de la rationalisation, de l'amélioration du rendement et de l'intensification des mesures prises, qui se traduisent de plus en plus par une mise au point des techniques de construction et par une coordination de plus en plus poussée des efforts.

Pour ne citer que deux exemples caractéristiques, la Circonscription de l'Urbanisme et de l'Habitat du ministère des Travaux publics dispose désormais de nombreux terrains équipés ou en voie d'équipement autour des villes, ce qui constitue une avance appréciable pour la réalisation des lotissements. En outre, le perfectionnement incessant des dispositions architecturales et des techniques de construction a permis depuis 2 ou 3 ans de ramener autour de 6 000 DH environ le prix de revient du logement type d'habitat économique de 3 pièces, ce qui constitue un acquis particulièrement remarquable eu égard au prix de revient de la construction privée.

4° On peut se demander dès lors si le problème de la Santé publique peut être à peu près résolu dans les villes où la croissance apparaît particulièrement démesurée ?

Les statistiques permettent de répondre, partiellement tout au moins, à cette question ; la mortalité, le nombre des malades soignés dans les dispensaires et dans les hôpitaux sont en baisse, lente mais progressive. Le nombre des formations sanitaires, celui des vaccinations, des visites préventives sont en accroissement constant. On peut sans crainte affirmer que la situation sanitaire du pays est bonne, sans être entièrement satisfaisante. On peut cependant aussi affirmer que, malgré les mauvaises conditions sanitaires de l'habitat populaire, **mais aussi grâce à la concentration dans les villes des services de santé, la situation sanitaire est, toutes proportions gardées, meilleure dans les grandes villes que dans les centres ruraux et dans les villages isolés.**

Il est vrai que cette situation est sans cesse menacée, sans cesse en risque de déséquilibre, par suite **d'un accroissement démographique général disproportionné à l'augmentation annuelle du revenu national.** Ce fait incontestable est encore aggravé par **la croissance démesurée de certaines villes dont les ressources ne suivent que de très loin les besoins à satisfaire.**

5° Quelles peuvent être alors, en face de ces facteurs divergents, les uns optimistes (prise de conscience des problèmes, réalisations effectives à une large échelle), les autres pessimistes (aggravation de la misère dans les campagnes, accélération de l'exode rural et afflux des populations vers les villes, les perspectives d'avenir à entrevoir ?

Il est difficile de se prononcer en pareille matière. Tout au plus peut-on affirmer que le gouvernement du Maroc est pleinement conscient des problèmes à résoudre mais qu'il n'a plus à chercher les solutions. Le courant à remonter, le décalage à résorber sont énormes mais la voie est tracée. Les solutions sont connues, parfaitement au point, appliquées par un personnel qualifié et dévoué qui connaît les méthodes à appliquer, les techniques à mettre en œuvre.

La résorption des bidonvilles, la décongestion des médinas surpeuplées, l'amélioration de la situation sanitaire par le développement des installations d'hygiène urbaine et par la multiplication ou la pénétration des soins médicaux, constitueront, certes, des œuvres de longue haleine d'une ampleur considérable.

Elles sont à l'échelle du nouveau Maroc et de son gouvernement, sous l'égide de S.M. le Roi Hassan II, à l'échelle de ses cadres. Mais elles seront aussi le résultat de l'éducation populaire en matière d'hygiène et de lutte contre la maladie, le résultat surtout d'une planification des problèmes à résoudre et d'une volonté, sans cesse en éveil, sans cesse agissante.